

AGRICULTURE ET EMPLOI

COMMENT ET POURQUOI CHANGER LA DONNE ?

Introduction générale

Première partie : une situation préoccupante

1. poursuite de la baisse des emplois agricoles avec de profonds changements dans leur structure (p.3)
2. les effets des deux tendances à l'œuvre : plus grand avec moins d'emplois et plus de capital (p. 8)
3. les effets sur l'emploi de quelques situations particulières (p. 13)
4. l'évolution des emplois à la rencontre de deux dynamiques (p. 18)

Seconde partie : pour des politiques agricoles favorables à l'emploi (p. 21)

1. Les déterminants de l'emploi agricole (p.21)
2. Eléments normatifs : exploration des voies d'amélioration (p.25)
3. Esquisse des fondements d'agroéconomie et d'économie politique justifiant cette conversion ; questions à la recherche (p. 30).

Cette note a été élaborée entre 2013 et 2016 par un groupe* de travail pour apporter, sur l'emploi agricole, un éclairage en deux points:

- caractériser les évolutions récentes et leurs conséquences,
- soumettre au débat des propositions de politiques agricoles susceptibles de renverser, à terme, la tendance actuelle.

Ce groupe*, lancé et animé par Michel Buisson, a bénéficié de la participation, à titre personnel, de Gilles Bazin, Bernard Dechambre, Maurice Desriers, Yves Madeline, Bernard Roux, Patrick Simon.

Pour tout contact
mam.buisson@wanadoo.fr

INTRODUCTION GENERALE

La réduction des emplois agricoles se poursuit pour de multiples raisons qui seront décrites dans la première partie de ce texte. Au rythme actuel (- 3 % par an) il ne resterait dans 10 ans (2025) qu'environ 350 000 exploitations et un peu plus de 500 000 UTA. Alors que le chômage continue de croître et qu'une telle évolution de l'emploi agricole permet de moins en moins à l'agriculture de répondre aux attentes de la société en matière de production alimentaire et de biens publics, la recherche de la stabilisation de la population agricole devient de plus en plus urgente.

Cette question de l'emploi agricole se situe aujourd'hui à l'articulation de la crise globale et d'une tendance structurelle propre à l'agriculture. En effet, les conséquences sociales et écologiques de la baisse continue des emplois agricoles et de l'évolution des façons de produire qui provoque et accompagne cette baisse, sont de même origine et de même nature que les conséquences de la crise globale et de ses composantes : substitution du capital au travail, financiarisation et poids grandissant des firmes d'amont et d'aval en lien avec la libéralisation des échanges, surexploitation des ressources naturelles, pollutions, chômage très élevé. Cette conjonction renforce la nécessité de modifier l'évolution des emplois, y compris en agriculture et, pour cela, d'appliquer une autre politique agricole, génératrice et non plus destructrice d'emplois.

La question devient alors comment passer d'une politique considérant l'emploi comme un simple résultat de l'évolution économique et sociale, à une politique qui lui soit favorable ? Un tel changement est à situer dans le contexte macroéconomique, toujours actuel, de l'évolution de l'agriculture depuis les années 1950 : un transfert massif des emplois vers d'autres secteurs, dont ceux de l'amont et de l'aval de l'agriculture. Ce transfert résulte, à surface agricole constante ou en légère baisse, d'un accroissement plus rapide de la productivité agricole que des besoins en produits agricoles. Dans le même temps, les secteurs d'amont et d'aval assurent de plus en plus des fonctions précédemment assurées par l'agriculture et prélèvent, de 1973 à la fin des années 80, à l'amont puis à l'aval, notamment par les prix, l'essentiel des surplus de productivité agricole. Ces évolutions contribuent également à une baisse des prix des produits alimentaires dans le même temps où la part de l'alimentation dans le budget des ménages, tout en demeurant à peu près constante en volume, se réduit rapidement en poids relatif (30 % en 1960, 15 % en 2010). Dans ces conditions, la baisse des emplois agricoles permet le maintien d'un niveau moyen de revenu par actif, la baisse du nombre d'UTA étant, en tendance, parallèle à celle de la valeur ajoutée nette créée.

Les transformations structurelles et techniques qui résultent de l'évolution en cours rendent l'agriculture de moins en moins en capacité de répondre aux besoins autres que ceux du niveau de production et aux exigences de compétitivité au sein de l'UE. Il est donc nécessaire de changer de modèle vis-à-vis de l'emploi et donc de politique, nécessité qui, au vu des difficultés de la modification de la tendance, s'inscrit dans l'urgence.

Certes, un tel changement s'oppose aux tendances macro-économiques et aux politiques en place. Mais nous pensons, et tentons de le démontrer dans la seconde partie du texte, qu'efficacité, revenu et emploi ne sont pas contradictoires. Ils sont au contraire complémentaires dans une perspective prenant en compte toutes les retombées d'une agriculture à fort niveau d'emploi dans le cadre de pratiques écologiques, répondant aux attentes de la société et à la protection de la planète. C'est pourquoi le changement de politique est nécessaire et urgent.

Ce changement nécessite de bien caractériser la nature et les conséquences des tendances actuelles qui seront rappelées dans la première partie :

- poursuite de la baisse des emplois agricoles avec changement profond de leur structure,
- rapide accroissement de la taille des exploitations avec réduction de la densité en emplois,
- combinaison de deux dynamiques, celle des exploitations et celle des forces d'amont et d'aval.

Première partie

UNE SITUATION PREOCCUPANTE, DIFFICILE A INVERSER

Cette première partie présente les évolutions des nombre d'exploitations et d'emplois depuis l'année 1970 pour en comprendre, sur la durée, les raisons et les conséquences. Il s'agit ainsi de fonder, pour la seconde partie, les éléments de politique susceptibles de changer la donne. Cette donne comprend les caractéristiques démographiques des actifs et structurelles des d'exploitations. Elle comprend aussi la transformation des collectifs de travail et plus largement celle des systèmes de production à l'articulation d'une double dynamique, celle des systèmes eux-mêmes sous l'effet surdéterminant de celle des forces économiques d'amont et d'aval et des politiques.

1. POURSUITE DE LA BAISSSE DES EMPLOIS AGRICOLES AVEC DE PROFONDS CHANGEMENTS DANS LEUR STRUCTURE

1.1 Une diminution constamment forte

Entre 1970 et 2010 (quatre décennies) le nombre d'exploitations et le volume d'emploi ont été divisés par 3,2 et 3,3 avec une baisse moyenne de 26 770 exploitations par an, leur nombre passant de 1 557 600 à 490 000. Parallèlement, la part de la population active agricole dans la population active totale est passée de 8 % en 1980 à 3 % en 2008.

Tableau 1 : Nombre d'exploitations et volume du travail depuis 1970

	Nombres					Evolutions annuelles en %.			
	1970	1979	1988	2000	2010	79/70	88/79	00/88	10/00
exploitations (millier)	1 587,6	1 262,7	1 016,8	663,8	490,0	-2,5	-2,4	-3,5	-3,0
SAU (millier d'ha)	29 904,7	29 496,6	28 595,8	27 856,3	29 963,3	-0,2	-0,3	-0,2	0,3
UTA totales (millier)	2 373,6	1872,3	1445,6	957,4	751,4	-2,6	-2,8	-3,4	-2,4
Produc. brute standard (million € "2007")	///	///	55 426	53 996	51 241	///	///	- 0,2	-0,5
SAU par exploitation (ha)	18,8	23,4	28,1	42,0	55,0	2,4	2,1	3,4	2,7
N d'UTA par exploitation	1,50	1,48	1,42	1,44	1,53	-0,1	-0,5	0,1	0,6
N d'UTA pour 100 ha	7,94	6,35	5,06	3,44	2,79	-2,5	-2,5	-3,2	-2,1
N d'UTA pour 100 000 € de PBS	///	///	2,61	1,77	1,47	///	///	-3,2	-1,9

Source : SSP, recensements agricoles

Les deux évolutions, très liées, du nombre d'exploitations et du volume d'emploi (exprimé en unités de travail annuel, UTA) se sont poursuivies depuis 1970 avec des taux annuels d'évolution entre les recensements agricoles de 1970 et 1988 voisins de - 2,5 % (- 2, 5 % et - 2,4 % pour chaque période intercensitaire pour les exploitations et - 2,6 % et - 2,8 % pour les UTA). La diminution est plus forte ensuite avec respectivement - 3,5 % et - 3,4 % de 1988 à 2000, puis - 3,0 % et - 2,4 %. Ces variations dans les rythmes de diminution sont principalement déterminées par les pyramides des âges des actifs familiaux, des chefs d'exploitation surtout. Toutefois, les taux de la période 1988-2000 résultent en partie de l'aide à la préretraite liée à la réforme de la PAC qui, entre 1992 et 1997, a entraîné un rythme annuel de diminution de -4 %.

Encadré 1 : de 2010 à 2013 : tendance inchangée pour le nombre d'exploitations

Les premiers résultats de l'enquête structure 2013 montrent que la baisse du nombre d'exploitations, de 490 000 à 450 000, se poursuit au rythme de -3% par an comme au cours de la décennie précédente. La baisse de la part des exploitations individuelles se poursuit, principalement sous le statut d'EARL. A noter une faible diminution de la SAU (-3% en 3 ans).

La diminution du volume de travail est également moins rapide que celle du nombre d'exploitations (-4 % en 3 ans, de 757 000 à 730 000 ou 723 000 selon les sources¹), entraînant en parallèle de la diminution des petites exploitations, une hausse significative du nombre moyen d'UTA par exploitation de 1,54 en 2010 à 1,62 en 2013. Parallèlement le nombre de salariés augmente légèrement, en lien avec le développement des formes sociétaires pour représenter 18 % de l'emploi total. Le recours à la MO occasionnelle ou employée par des tiers (ETA ...) augmente elle aussi pour représenter 16 % du travail agricole. Ainsi, le travail familial ne représente plus que 66 % (mais certains cas de statut salarié ne correspondent pas nécessairement à un statut de subordination, car relevant du cadre familial).

L'écart entre les deux taux (exploitations et UTA) entre 2000 et 2010, provient d'une baisse du nombre (36 %) des petites exploitations (PBS² inférieure à 25 000 €) possédant peu d'actifs (0,6 en moyenne en 2010), sensiblement plus forte que celle (31 %) des exploitations moyennes (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et celle (4 %) des grandes (PBS supérieure à 100 000 €), dont le nombre moyen d'UTA (2,08 pour l'ensemble moyennes et grandes) ne varie pas au cours de cette période. Au sein des grandes exploitations, le nombre des très grandes (PBS supérieure à 250 000 €) croît de 16 %.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'exploitations selon leur taille économique

Exploitations	Nombre d'exploitations (milliers)			Taux annuel d'évolution (%)		Répartition des UTA en %		
	1988	2000	2010	00/88	10/00	1988	2000	2010
Ensemble	1016,8	663,8	490,0	-3,5	-3,0	1000,	100,0	100,0
Petites	476,5	277,5	177,8	-4,4	-4,4	22,4	15,1	13,3
Moyennes et grandes	540,3	386,3	312,2	-2,8	-2,1	77,6	84,9	86,7

Source : SSP, recensements

Le nombre des petites exploitations a diminué rapidement : de 47 % entre 1979 et 1988, 42 % entre 1988 et 2000 et 36 % entre 2000 et 2010, date à laquelle ces exploitations n'emploient plus que 13 % du total des UTA. Cette baisse rapide du nombre des petites exploitations réduit la disponibilité en sièges d'exploitation qui pourraient être utiles pour certains types d'installation.

Le nombre de personnes (salariées et non salariées) travaillant de façon régulière dans les exploitations de France métropolitaine était, après une baisse de 26 % en 10 ans, de 966 000 en 2010, représentant 655 000 UTA (soit 87,5 %), sur un total de 751 000 UTA avec les contributions des travailleurs saisonniers, occasionnels et des entreprises de travaux agricoles (ETA) représentant 91 000 UTA (soit 12,5 %).

¹ La modification des coefficients de PBS et du champ suivi (introduction des structures collectives, comme par exemple les groupements pastoraux) introduit une rupture dans la présentation des résultats à partir de 2013, d'où une difficulté à mesurer les évolutions par rapport au RA de 2010. Voir M. Desriers : règlements européens et pertinence des statistiques (non diffusé).

² L'indicateur PBS (Production Brute Standard) constitue une estimation du potentiel de production de chaque exploitation en valorisant les surfaces et les produits en euro constant, valeur 2007.

Tableau 3 : Volume du travail en millier d'UTA

	1970	1979	1988	2000	2010
Chefs d'exploitation et coexploitants	1 136,4	927,8	797,9	536,5	445,8
Membres de la famille	855,5	653,6	417,1	181,6	87,1
Salariés permanents hors famille	280,1	198,4	142,7	137,6	127,9
Main d'œuvre saisonnière	96,7	84,7	81,5	93,8	78,9
ETA et CUMA	4,9	7,9	6,4	8,0	11,7
Travail total	2 373,6	1 872,3	1 445,6	957,4	751,4

Source : SSP, recensements agricoles

La part du travail fourni par les CUMA et par les ETA croît sensiblement de 1988 (6,4 %) à 2010 (11,7 %), marquant une progression du recours au travail extérieur à l'exploitation. Les conséquences de ces évolutions sur l'emploi, notamment celle des groupements d'employeurs (en croissance rapide mais non compris ici), mériteraient d'être examinées. La part du travail saisonnier est elle fluctuante. 315 650 contrats vendanges et 478 870 ontrats de travail occasionnel ont été établis en 2012. Dix départements, principalement viticoles, mobilisent à eux seuls 43 % des contrats "travail occasionnels" et 80 % des contrats vendanges.

1.2 Une main-d'œuvre toujours à dominante familiale mais de plus en plus mono générationnelle

Le caractère familial reste dominant avec cependant trois hausses significatives : celle de la part des salariés, des chefs d'exploitation au sein de l'emploi familial et des formes sociétaires. S'agit-il du renforcement d'une forme de dualisme entre deux types d'exploitations et d'agriculture, avec forte réduction de la forme familiale classique à deux générations ?

1.21 Légère évolution de l'emploi salarié

La tendance modérée à la baisse de la part des salariés dans l'emploi total jusqu'en 1988 s'inverse ensuite de façon sensible passant de 10 % à 17 % avec, en parallèle, une forte hausse de la fréquence du recours à des salariés au sein des exploitations moyennes et grandes, y faisant passer la part des UTA salariées de 12 à 19 %.

Tableau 4 : Fréquence du recours à l'emploi salarié

	1970	1979	1988	2000	2010
Part en % des UTA des salariés permanents non familiaux	11,8	10,6	9,9	14,4	17,0
% d'exploit. y ayant recours, ensemble	12,0	9,1	6,9	10,7	13,7
% d'exploit. moyennes et grandes y ayant recours	-	-	11,9	17,4	20,5

Source : SSP, recensements agricoles

Alors que le nombre d'exploitations employant des salariés varie peu (134 000 en 1988, 157 000 en 2000, 148 000 en 2010), cette hausse de la part du travail salarié est principalement due à l'accroissement de la part des grandes exploitations. Elle n'indique ni une réelle montée en charge ni une diffusion du travail salarié en agriculture. En effet, les 30 % des grandes exploitations employant des salariés permanents en 2010, mobilisaient à elles seules 82,9 % des UTA salariées permanentes, tout en faisant passer le nombre moyen d'UTA salariés de 2,18 à 2,07 entre 2000 et 2010. Les mêmes constats sont valables pour les saisonniers ou occasionnels : en 2010, 78 % de ce type de main d'œuvre est employé dans les grandes exploitations qui ont réduit le nombre moyen d'UTA de cette catégorie de 0,91 en 2000 à 0,77 en 2010.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'augmentation de la part du travail salarié en agriculture, le volume de l'emploi salarié au sein des exploitations³ a plutôt tendance à diminuer depuis 10 ans, prolongeant ainsi la tendance longue, certes à un rythme beaucoup plus lent que celui de la main d'œuvre familiale. Cependant, en Île-de-France, le travail salarié non familial a, entre 2000 et 2007 (source : enquêtes "structures") diminué au même rythme que le travail familial (- 24 %) et de nombreux travaux indiquent de fortes difficultés à recruter de la main d'œuvre⁴.

1.22 Une agriculture familiale de plus en plus mono générationnelle et sociétaire

L'évolution des statuts (coexploitants, développement d'un salariat "juridique" chez des aides familiaux), complique un peu l'interprétation des données mais les caractéristiques des actifs familiaux se sont fortement modifiées : pour les exploitations moyennes et grandes en 2010, à côté des 373 000 UTA des exploitants et coexploitants, les aides familiaux ne fournissent que 69 000 UTA soit 15 % des UTA familiaux et 10,5 % de l'ensemble des UTA permanents, soit environ la moitié des UTA fournies par les salariés. Pour les petites exploitations ces taux sont respectivement de 20 % et de 18,9 %. Cela conduit à l'accroissement du nombre d'exploitations à un seul travailleur, ainsi de plus en plus isolé. Parallèlement, la part des femmes chefs d'exploitation a augmenté continuellement pour atteindre 25 % en 2010.

Cette situation résulte de la rapide baisse de la part des exploitations qui ont recours à du travail familial, hors celui des exploitants et des coexploitants, baisse notable chez les exploitations moyennes et grandes comme pour l'ensemble :

Tableau 5 : Fréquence du travail familial des non exploitants et coexploitants

	1970	1979	1988	2000	2010
% des exploitations ayant recours à du travail familial hors celui du chef et des coexploitants ; ensemble	78,6	68,5	59,9	47,0	36,1
Idem, exploitations moyennes et grandes	-	-	75,2	55,1	38,3

Source : SSP, recensements agricoles

A une époque de fort chômage, une telle évolution, est difficile à expliquer (hausse des niveaux de formation, refus du travail physique ...). Elle entraîne une réduction du potentiel d'installation et sans doute une difficulté supplémentaire pour la transmission du potentiel de production, des savoir-faire... Il faut cependant tenir compte de la diversification et de l'allongement des itinéraires de formation.

La hausse du nombre d'exploitations en société, sans rompre complètement le cadre familial, induit cependant une césure entre l'exploitation individuelle et les formes sociétaires, EARL unipersonnelle comprise. Les exploitations individuelles, forme pratiquement exclusive en 1970, ne représentent plus en 2010 que 69,4 % du nombre total d'exploitations et 44 % de la SAU, leur SAU moyenne n'ayant que doublé (de 18 à 34 ha) entre ces deux dates alors que, dans le même temps la SAU des EARL était supérieure à 90 ha et celle des GAEC proche de 150 ha. Compte tenu de la stabilité du nombre moyen d'UTA par exploitation de forme sociétaire et d'une densité d'UTA/100 ha de SAU, proche quel que soit le statut juridique : 2,87 pour les EARL individuelles, 2,70 pour les EARL pluri sociétaires, 2,10 pour les autres EARL, 2,06 pour les GAEC, (seules les autres sociétés se distinguant nettement avec un ratio de 5,26), cette évolution des formes juridiques ne semble pas s'accompagner d'un changement significatif dans la nature ou dans la composition du collectif de travail. Ainsi, l'accroissement de la taille SAU des exploitations vise davantage l'évolution du capital

³ Cependant, on note une légère augmentation si on y ajoute les salariés des ETA, des CUMA et groupements d'employeurs.

⁴ P. Crépeau, l'emploi salarié dans les exploitations agricoles en Îles de France : diagnostic et propositions d'action pour le Conseil régional ; thèse professionnelle IGRF, juillet 2011.

technique et la simplification des systèmes de production qu'un recours à davantage de main d'œuvre, bien au contraire.

Encadré 2 : Les sociétés de plus en plus présentes sur le marché foncier agricole⁵

L'étude des marchés fonciers agricoles confirme la part de marché croissante des acquéreurs sociétaires (1500 achats en 1993 et plus de 5000 en 2014). Les sociétés d'exploitation et de portage (GFA, SCI...) augmentent leur patrimoine foncier de 20 à 25 000 hectares par an soit 14% du marché en surface et 27% en valeur en 2014. Leurs acquisitions ont été multipliées par 3,4 en nombre et 5,4 en valeur en 20 années. Rappelons que depuis la LOA de 2014 les cessions de parts foncières doivent être notifiées aux SAFER, qui ne peuvent cependant faire jouer leur droit de préemption que si 100% des parts sont concernés. Ce mouvement s'accompagne du développement de holdings agricoles réunissant une (ou plusieurs) société(s) d'exploitation (SCEA par exemple), société(s) foncières (SCI) et société(s) de transformation et de commercialisation (SARL) permettant une « optimisation » fiscale et sociale en payant des loyers et des dividendes aux actionnaires, familiaux ou non. Ce développement, très présent en viticulture et aujourd'hui en grandes cultures, ouvre la porte à un transfert de capitaux et à une concentration foncière hors de tout contrôle.

1.23 Evolutions sensibles de l'emploi féminin⁶

La situation des femmes a connu une modification importante au plan juridique et plus largement. Jusqu'à récemment, le statut civil de l'exploitation familiale instituait la responsabilité du seul chef d'exploitation en confortant la tendance patriarcale et la répartition sexuée des tâches, très fortes et tenaces en agriculture du fait des caractéristiques de l'exploitation familiale, forme très majoritaire.

Les changements à l'échelle de la société, comme celle des offres d'emplois en espace rural et des conditions de la mobilité ont permis la dissociation systématique entre constitution du couple et possibilité pour la femme (l'homme parfois) d'avoir un emploi hors exploitation et de construire son projet professionnel de façon autonome.

La création du statut de l'EARL en 1985, qui contrairement au GAEC, autorise les époux à être les seuls associés, a ouvert "un espace d'identité, a priori insoupçonné par les épouses" (A. Barthez). Le statut de conjoint collaborateur en 1999 a favorisé la reconnaissance professionnelle des femmes et une amélioration de leur protection sociale. Ces évolutions ont accru la visibilité du travail des femmes, sans doute leur autonomie. Qu'en est-il dans leur part de l'emploi ?

La contribution des femmes, en baisse quantitative, présente plusieurs spécificités par rapport à celle des hommes. L'évolution des statuts s'est accompagnée d'une baisse de la part de la population féminine au sein de la famille; avec au contraire une hausse de leur part dans l'effectif de salariés permanents.

Tableau 6 : Population féminine active (UTA)

Statut		Part des femmes dans la catégorie (%)		Effectif fam. en 2010	
		en 1970	en 2010	Nombre	%
Familial	Chefs et coexploitantes	8	27	161 477	60
	Conjointes actives non coexploitantes	99	62	85 692	32
	Autres actives	39	29	20 021	8
	Ensemble des actives familiales	43	33	267 190	100
Salariées permanentes		10	26	39 965	-

Source; SSP, recensements agricoles

⁵ Résumé par nous de, "Les personnes morales de plus en plus présentes sur les marchés fonciers agricoles " in Concentration à marche forcée des exploitations agricoles. Terres d'Europe SCAFR, FNSAFER, 2016

⁶ Deux sources principales sont mobilisées ici : la note Analyse n°38 du CEP/SSP de mars 2012 (8 p.) et les actes du colloque de St LO (oct. 2006) "Comment rendre attractif le métier de paysanne ? Dans "Quelles politiques agricoles pour le maintien de l'emploi agricole ?" organisé par la Confédération paysanne.

Si la part des femmes chez les exploitants dépasse désormais le 1/4, leur part dans l'ensemble de la main d'œuvre familiale est du 1/3, avec une forte prépondérance du statut de chef et de coexploitant (60 %) et des conjoints non coexploitants (32 %). Depuis quinze ans, le taux de féminisation parmi les jeunes installés (40 ans et moins) oscille entre 27 et 30% : en 2013, il se situe à 29 % des effectifs (MSA).

Cette situation marquée par la très faible place des femmes non coexploitantes et conjointes (29 %) est liée à la fréquence de leur activité agricole à temps partiel et à la très faible activité agricole des jeunes femmes : "près des 3/4 des jeunes épouses de moins de 40 ans ne travaillent pas sur l'exploitation de leur mari".

Les femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes le sont sur des exploitations plus petites ; par exemple, celles de moins de 40 ans sont à 24 % responsables de petites exploitations contre 15 % pour les hommes. De même, elles sont moins fréquemment bénéficiaires de la DJA (28 % des installées femmes contre 39 % pour les installés hommes).

Les taux de féminisation par OTEX sont plus élevés que la moyenne (19 %) pour ovins-caprins (30 %), maraîchage et viticulture (24 % et 23 %), hors sol et arboriculture (20 %) ; ils sont de 15 % pour les autres OTEX sauf pour lait spécialisé (17 %).

Les femmes sont sources de dynamisme et d'innovation malgré la baisse de leur poids démographique. La comparaison à partir du RA 2010, entre exploitations exclusivement dirigées par des hommes et celles exclusivement dirigées par des femmes fait apparaître nombre de différences, confirmées par les travaux de sociologues :

- création d'activités indépendantes de diversification : accueil, vente directe, notamment en circuits de proximité ;
- plus grande sensibilité à l'environnement et à la qualité des aliments (fréquence un peu plus élevée en AB), place importante dans les relations avec les consommateurs ;
- compétences particulières en gestion, en démarches administratives en lien avec les niveaux de formation, les expériences professionnelles avant l'installation ;
- conception propre du métier, capacité d'innovation (R. le Guen ...) ;

Mais les difficultés d'accès au métier, aux moyens de production, à la formation, aux organisations, sont encore fortes alors que l'orientation dans les formations initiales, conduisent encore à "une exclusion tacite des femmes en agriculture" (colloque de st Lo). Questions : plus de femmes à l'avenir dans une agriculture plus paritaire ?

- **L'ensemble de ces évolutions des actifs et des exploitations se conjuguent à celles des systèmes de production.**

2. LES EFFETS DES DEUX TENDANCES A L'ŒUVRE : PLUS GRAND AVEC MOINS D'EMPLOIS ET PLUS DE CAPITAL

2.1 Accélération de la substitution capital/travail

L'évolution la plus nette résultant de la baisse rapide des emplois avec une SAU presque constante c'est bien sûr la forte baisse de la densité de l'emploi par hectare de surface agricole utilisée (SAU), divisée par 2,8 entre 1970 et 2010 et par 1,8 entre 1988 et 2010, comme pour le nombre d'UTA pour 100 000 € de production brute standard (PBS). Le potentiel de production par UTA a donc évolué au même rythme que le nombre d'emplois/ha.

Tableau 7 : Evolution de la densité en emploi par unité de SAU et de PBS (ensemble des exploitations)

	1970	1979	1988	2000	2010	Evolution par an en %	
						2010/1970	2010/1988
N d'UTA pour 100 ha SAU	7,94	6,35	5,06	3,44	2,79	-0,35	-0,55
N d'UTA pour 100 000 € de PBS			2,61	1,77	1,47		-0,56

Source : SSP, recensements agricoles

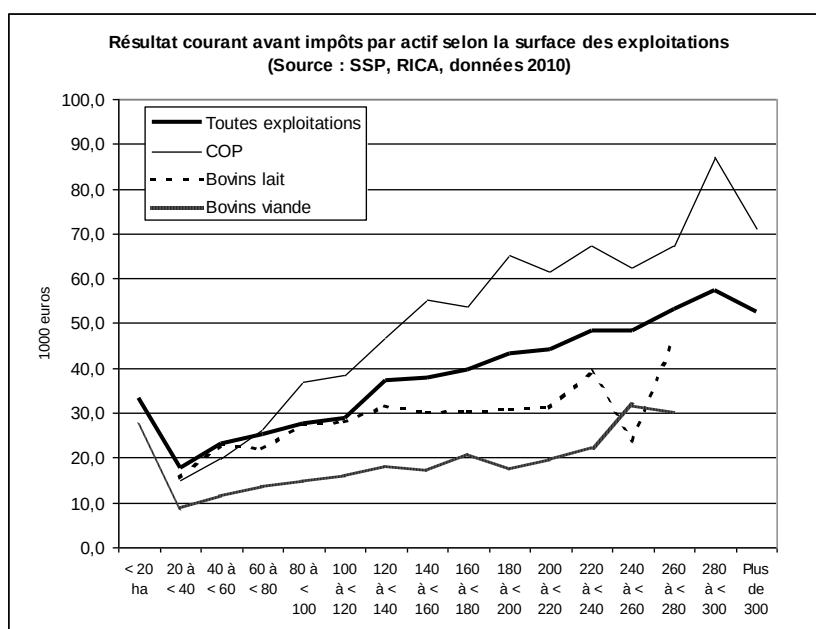
Pour l'ensemble des exploitations, les deux densités évoluent au même rythme quelle que soit la période, avec une accélération en fin de période. Mais la densité de PBS diminue beaucoup moins vite que celle de SAU : ainsi entre les tailles de 20 à 35 ha et celle de plus de 300 ha, la densité de PBS est divisée par 2 alors que celle de l'emploi est divisée par 10, faisant apparaître une multiplication par 5 de la "productivité" par UTA exprimée en PBS par UTA. Cette évolution, bien que moins marquée au sein de chaque OTEX, explique en partie l'intérêt de l'agrandissement et des OTEX de grandes :

Tableau 8 : Densité en emploi par surface et PBS en fonction de la taille SAU

Classe de SAU en ha	5 < 20	20 < 35	35 < 50	50 < 75	75 < 100	100 < 125	125 < 150	150 < 200	200 < 300	>= 300
N d'UTA pour 100 ha	42,4	11,38	5,90	4,01	2,85	2,16	1,77	1,55	1,34	1,16
Indice/100 classe 50-75	1060	280	147	100	71	54	44	39	33	29
N d'UTA pour 100 K€ de PBS	1,83	2,03	1,91	1,68	1,48	1,33	1,26	1,18	1,09	0,98
Indice/100 classe 50-75	110	118	114	100	88	79	75	70	65	58

Source : SSP, recensements agricoles

2.2 Agrandissement rime avec plus de revenu, mais de façon variable



Pour les trois OTEX (liées au sol), présentées sur ce graphique et pour l'ensemble des exploitations, la cause semble entendue : il existe une forte liaison entre la taille SAU des exploitations et le RCAI moyen par actif. En fait, ce lien est artificiellement amplifié pour les COP (céréales, oléagineux et protéagineux) par les primes fixes à l'ha et par contrecoup pour l'ensemble

des exploitations : les COP utilisant 35 % de la SAU totale, elles tirent la courbe vers le haut avec l'aide de la viticulture où ce lien taille/revenu est fort. Par contre, en élevage bovin, l'effet taille est nul entre 60 et 200 ha pour le lait (année 2010) et faiblement croissant en bovin viande avec un niveau constamment en dessous de la moyenne. Pourtant, ces deux OTEX connaissent, comme les autres liées au sol, la réduction de la densité de l'emploi par unité de SAU. Statistiquement, l'agrandissement n'y génère pas ou peu d'économie d'échelle.

Encadré n° 3 : Primes fixes, effet taille, économie d'échelle ou de gamme :

L'interprétation des effets de taille et donc de l'agrandissement butte sur la difficulté de la prise en compte des impacts de ces primes sur les choix des agriculteurs, alors qu'elles atteignent des niveaux élevés par ha et par actif (chiffres 2010):

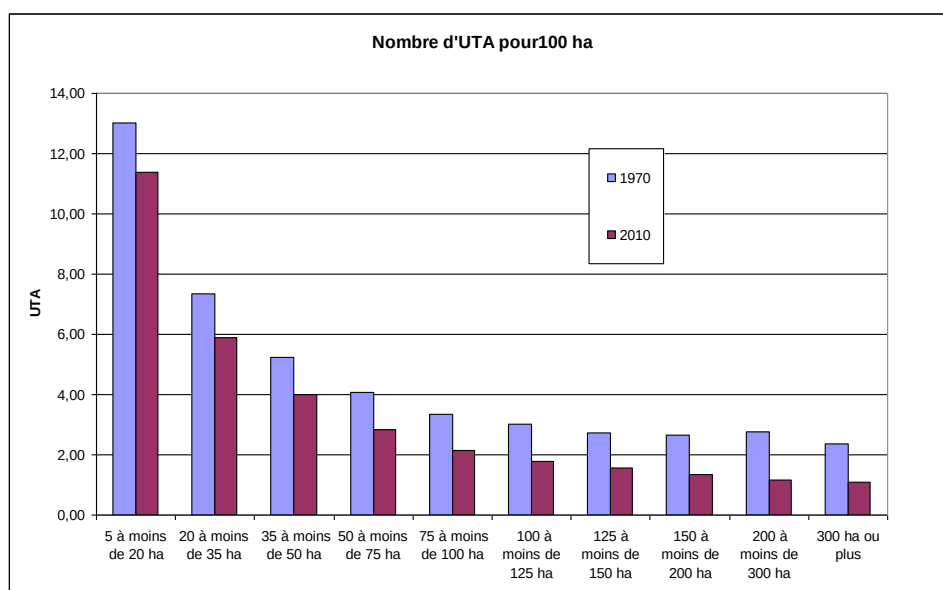
- depuis 1992, à plus de 300 € par ha et environ 35 000 €/UTANS en COP et en grandes cultures, elles représentaient, 78 % du RCAI en COP et 54 % en "autres grandes cultures" ;
- en hausse régulière pour les systèmes herbivores, elles atteignaient en moyenne environ 400 €/ha et entre 30 000-35 000 € par UTANS en viande bovine, près de 30 000 en ovins-caprins et 20 000 en bovins lait. Ces aides représentaient plus du double du RCAI en bovins viande, 139 % en ovins, et 79 % en bovins lait.

De telles rentes induisent des changements dans les choix technico-économiques courants comme dans les anticipations. Elles conduisent sans doute, notamment en raison du découplage complet, à préférer la spécialisation à la diversification et les grandes cultures à l'élevage ... En l'absence de plafond par emploi, ces aides favorisent la course à l'agrandissement et à l'investissement au détriment de l'emploi. Souvent dénoncées comme injustes, ce qu'elles sont, ces primes devraient être davantage dénoncées pour leurs effets fortement dommageables sur les systèmes de production liés au sol et indirectement, via le prix des céréales, sur les élevages hors-sol.

2.3 Une baisse systématique mais variable de la densité de l'emploi quelles que soient la taille et l'OTEX

Plusieurs évolutions et spécificités sont à noter :

- la baisse de la densité de l'emploi s'est amplifiée depuis 40 ans et étendue au delà de 100ha : l'agrandissement s'est toujours traduit par des réductions du travail utilisé et donc de la densité de l'emploi/SAU. Mais ce phénomène s'est accentué depuis 40 ans. De plus, la baisse du nombre d'emplois pour 100 hectares croît avec l'augmentation de la taille des exploitations : en 1970, le nombre d'UTA pour 100 hectares baissait jusqu'à 100 hectares pour se stabiliser ensuite ; en 2010, cette baisse touche aussi les exploitations de plus de 100 ha, les systèmes simplifiés de grandes cultures pouvant fonctionner avec 300 ha par UTA (sans parler du travail à l'entreprise).



- l'importance de cette baisse varie avec la taille en lien notamment avec les OTEX dominantes dans les différentes classes de taille : en 40 ans, elle a été de 12 % pour les exploitations de moins de 20 hectares et de 58 % pour les plus de 200 hectares. Cette baisse est plus modérée pour les petites exploitations que pour les grandes au sein de la même OTEX mais cet écart provient pour l'essentiel de la production pratiquée : la densité est très élevée en maraîchage (42 UTA pour 100 ha) et élevée en arboriculture (13,3) et en viticulture (12,1) contre 1,41 en grandes cultures. Pour les tailles intermédiaires, la baisse de densité est principalement due aux exploitations bovines, dont la densité en emploi a diminué d'environ 50 %.

2.4 Céréalisation et transformation de l'élevage laitier, destructeurs d'emploi

Les données par OTEX ne font pas apparaître d'importantes évolutions. Cependant, la place des grandes cultures (COP et cultures générales) s'accroît à la fois en nombre d'exploitations, de SAU et d'UTA, sans doute par réduction des nombres d'exploitations bovins-viande, polyculture/poly-élevage et bovin-lait, ces deux OTEX étant les seules à présenter des taux annuels de diminution des exploitations supérieurs à 5 %. La forte restructuration en production laitière est destructrice d'emplois par le passage aux grandes cultures (céréalisation) et par la transformation des systèmes laitiers où, à côté d'exploitations individuelles de taille réduite, près de 40 % d'exploitations avec salariés ou en sociétés (GAEC notamment), avec un faible nombre d'UTA, représentent une grande part de la production. Le développement du recours aux salariés ou aux formes sociétaires, pour faire face aux contraintes, s'accompagne d'une baisse des emplois et d'une forte croissance de la taille des ateliers correspondants : par exemple, en 2010, 2 000 exploitations produisaient plus de un million de litres de lait⁷.

Tableau 9 Répartition des facteurs de production (toutes exploitations) en % du total, année 2010

	N d'exploit.		SAU		UTA		Densité en UTA en 2010		Evolution 1998/2010, %/an	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	/ 100ha	/100 k€ de PBS	N d'exp.	N d'UTA
OTEX										
Ensemble	100	100	100	100	100	100	2,79	1,47	-3,3	-2,9
Grandes cultures	18,9	24,2	30,7	34,0	15,2	17,2	1,41	1,35	-1,7	-2,1
Maraîchage	2,9	3,0	0,5	0,5	7,6	7,4	42,07	1,77	-3,8	2,5
Viticulture	14,7	14,2	4,3	4,1	15,9	17,6	12,09	1,41	-2,8	-1,3
Fruits	3,7	3,8	1,1	1,0	5,0	4,9	13,32	2,70	2,5	-1,9
Bovins lait	11,5	10,2	15,8	14,7	14,3	12,7	2,41	1,46	-5,5	-5,2
Bovins viande	11,9	12,1	13,2	14,3	9,3	9,4	1,82	2,66	-2,3	-2,4
Bovins mixtes	2,6	2,2	4,8	4,0	3,5	2,8	1,93	1,46	-3,6	-3,3
Ovins caprins	12,3	11,4	7,3	6,1	7,4	7,9	3,21	2,97	-2,3	-1,9
Elevage hors sol	5,9	5,1	4,8	4,7	7,4	7,3	4,34	0,62	-2,7	-1,8
Polyculture, poly élevage	15,0	12,7	17,2	15,8	14,3	12,6	2,93	1,50	-5,2	-4,5

On peut également noter le maintien ou l'augmentation, selon le critère, des parts de la viticulture ainsi que les fortes contributions à l'emploi total des OTEX de cultures spéciales, avec des baisses annuelles du nombre d'UTA inférieures à celles du nombre d'exploitations alors que pour les orientations maraîchage et fruits, le niveau de PBS par UTA est plus faible que pour la moyenne. Il en est de même pour les élevages d'ovins et caprins qui emploient 3,21 UTA pour 100 ha et 2,97 pour dégager 100 000 € de PBS. Il s'agit d'orientations riches en emploi et ...sous rémunératrices.

Les données du RICA permettent de connaître la relation entre revenu et valeur ajoutée en fonction de la taille (ici par grande classe de PBS). Voici quelques indications pour l'année 2012, particulièrement favorables aux COP.

⁷ Institut de l'élevage, l'élevage d'herbivores au recensement agricole de 2010, cheptels, exploitations, productions. Dossier Economie de l'élevage, novembre-décembre 2013 ; 100 p.

Tableau 10 : Nombre d'UTA pour 100 ha et pour 100 K€ de VAHF* pour quelques OTEX (RICA 2012)

OTEX	Critère	25-100 K€	100-250 K€	Plus de 250 K€	Moyenne**
Toutes	UTA/100 ha	2,40	2,04	3,00	2,39
	UTA /100 K € de VAHF	4, 60	2,40	1,82	2,52
1500 (COP)	UTA/100 ha	1. 59	0,95	0,80	1,15
	UTA /100 K € de VAHF	2,80	1,36	1,08	1,75
2800, maraîchage	UTA/100 ha	73,32	48,80	24,58	40,24
	UTA /100 K€ de VAHF	4,42	3,03	2,76	3,26
3500 Viticulture	UTA/100 ha	10,7	10,4	13,2	11,7
	UTA /100 K € de VAHF	2,95	4,22	5,57	4,60
3900, fruits et CP	UTA/100 ha	12,48	13,69	15,04	13,82
	UTA /100 K € de VAHF	4,03	3,65	3,52	3,68
4500, bovins lait	UTA/100 ha	2,31	2, 10	1,76	2,08
	UTA /100 K € de VAHF	5,45	2,89	2,15	3,05
4600, bovins viande	UTA/100 ha	1,4	1,14		1,32
	UTA /100 K € de VAHF	0,96	2,17		1,28
5100, porcins	UTA/100 ha				
	UTA /100 K € de VAHF		2,77	1,60	1,70

Source : SSP, RICA 2012 ; * VA hors fermages; ** moyenne des exploitations moyenne et grandes

Comme prévu, la densité en UTA diminue quand la taille augmente, (sauf pour fruits), et davantage entre les classes 1 et 2 qu'entre les classes 2 et 3. Pour bovins lait et bovins viande, cette dégressivité de la densité en MO est faible et régulière. La valeur ajoutée par exploitation augmente sensiblement (excepté pour fruits) avec la taille SAU et, là aussi, plus nettement entre les classes 1 et 2 qu'entre les classes 2 et 3. La VA des COP est, en cette année favorable, la plus élevée et proche du double des autres OTEX sauf pour porcins pour la taille 3 et la moyenne.

Ces données, encore parcellaires, montrent que, dans la situation actuelle, les exploitations de taille 1 à forte densité d'emplois sont moins performantes en termes de VA (mais de moindres charges de structure peuvent compenser cette moindre VA). Avec un taux assez élevé de VA les exploitations de taille 2 sont peu bénéfiques en termes d'emplois sauf pour le maraîchage. Le développement du maraîchage en taille 1 et 2 et fruits toutes tailles serait fortement générateur d'emplois mais pour quelle production et quels débouchés supplémentaires ?

Les variations du montant de l'actif immobilisé par UTA sont, pour une OTEX donnée, modérées sauf pour les OTEX COP et bovins lait avec respectivement un rapport entre les classes 3 et 1 de 1,70 et de 1,4. Pour les OTEX à forte densité de main d'œuvre, ce montant est stable à un niveau modéré ; par contre ce montant est élevé pour bovins viande avec des faibles niveaux de valeur ajoutée.

Tableau 11 : Montant de l'actif immobilisé (foncier compris) par UTA (1 000 €)

OTEX	Taille 1	Taille 2	Taille 3	Moyenne*
Toutes	113,4	128,4	124,00	122,4
1500 (COP)	111,0	163,4	188,6	140,7
2800, maraîchage	21,3	38,3	35,3	31,8
3500 Viticulture	85,9	74,1	81,2	80,0
3900, fruits et CP	45,4	36,8	34,0	37,9
4500, bovins lait	142,6	160,2	198,5	162,1
4600, bov. viande	179,0	208,3	-	164,8
5100, porcins		134,0	158,4	154,0

SSP, RICA 2012

2.5 En fait, l'agrandissement profite surtout aux grandes cultures et à la viticulture et dans une moindre mesure à l'élevage laitier

Le résultat courant avant impôts (RCAI) des exploitations de grandes cultures et des élevages laitiers double entre la classe de 25 000 à 100 000 euros et celle de plus de 250 000 euros. Il en est de même pour les exploitations viticoles en raison de la présence dans les grandes classes de dimension de grands domaines dont la production est très bien valorisée. Pour l'élevage laitier, le gain entre les classes 2 et 3 est modéré (+ 12,5 %). En revanche, pour toutes les autres catégories d'exploitations, la hausse du revenu en fonction de la taille du potentiel de production est beaucoup moindre.

Tableau 12 : revenu par actif selon la classe de dimension économique des exploitations, "2010-2012"

OTEX	RCAI par actif non salariés en milliers d€			
	Ensemble	PBS entre 25 et 100 K €	PBS entre 100 et 250 K €	PBS supérieure à 250 K €
Ensemble	33,6	19,8	36,4	53,2
COP (céréales, oléagineux, protéagineux)	48,9	31,2	64,1	90,4
cultures générales	65,6	31,1	61,2	101,2
Légumes et champignons	27,6	18,0	38,4	30,3
Feurs et horticulture diverse	20,1	19,3	22,1	18,9
Viticulture	41,2	18,6	35,1	75,2
Arboriculture fruitière	23,9	16,2	25,3	36,5
Bovins lait	26,3	17,5	28,1	35,3
Bovins viande	17,9	15,8	24,9	///
Bovins mixtes	25,2	15,9	25,6	33,2
Ovins caprins	18,9	16,1	22,0	///
Elevage hors sol	28,9	///	20,6	35,3
Polyculture, poly élevage	33,8	18,3	36,5	46,9

Source : SSP, RICA

3. LES EFFETS SUR L'EMPLOI DE QUELQUES SITUATIONS PARTICULIERES : AB, SAE (SYSTEMES AUTONOMES ET ECONOMES) ET MONTAGNE

3.1 L'impact de l'AB sur l'emploi

L'intérêt de mesurer cet impact, réside en matière d'emploi, dans le fait que les systèmes de production en AB sont réputés plus intensifs en main d'œuvre que les systèmes de production conventionnels⁸ pour trois raisons principales : i) ils ont recours à des niveaux plus faibles en capital et en produits d'origine industrielle, ii) ils pratiquent plus fréquemment les activités de

⁸ Faute de mieux, nous utilisons ce terme très vague, au sens très large de "ne pratiquant pas l'AB" et regroupant une grande diversité de conduite de cultures.

transformation et de vente, iii) ils sont relativement mieux représentés dans les OTEX à plus forts niveaux de MO.

3.11 Comparaison AB/AC à partir du RA 2010

S'il est facile de mesurer l'effet de cette troisième raison par la répartition en OTEX au RA de 2010, cette source, dans l'état actuel des traitements opérés, ne permet pas de répondre à la seconde raison, encore moins à la première.

Tableau 13: Données de cadrage pour la comparaison entre les exploitations en AB et en AC (agriculture conventionnelle), RA 2010

Critères	Ensemble des exploitations			Exploitations moyennes et grandes		
	AB	AC	ratio AB/AC	AB	AC	ratio
Nombre d'exploitations (% sur ensemble)	17 968 (3,67)	472 009 (96,33)	-	13 579 (4,3)	298 587 (95,7)	-
SAU moyenne (ha)	52,6	55,1	0,95	63,7	81,2	0,78
moyenne UTA /exploit	2,38	1,5	1,58	2,77	2,05	1,35
UTA moyen pour 100 ha	4,54	2,72	1,67	4,35	2,52	1,73

Source : SSP, recensements de l'agriculture

La part globale des exploitations en AB et en conversion reste faible⁹ : 3,7 % des exploitations en 2010 et 3,5 % de la SAU pour 5,7 % des UTA. La hausse récente du nombre de pratiquants (220 000 ha en première année de conversion en 2015 !) s'opère sur une base réduite. Parmi les exploitations en AB, celles classées en "petites", ne représentent que 25 % de l'ensemble en AB alors que cette taille représente 36 % en A C. La petite capacité de production, semble un handicap au développement du bio ; en effet, la taille SAU des petites en AB (18,1 ha) étant proche du double de celle des exploitations en A C (10,3).

L'écart des tailles moyennes SAU, faible pour l'ensemble des exploitations, est plus marqué pour les exploitations moyennes et grandes (22 % de moins qu'en A C). Par contre, les écarts des tailles en emploi (UTA) sont plus marqués et inversés (+ 58 % pour l'ensemble des exploitations) et plus 35 % pour les moyennes et grandes. Il en résulte des écarts élevés et proches pour la densité d'emplois pour 100 ha (près de + 70 %). Une telle densité d'emploi conduit à la question suivante : n'est-elle pas un handicap au développement de l'AB, alors qu'en plus, la productivité physique (rendement par ha ou production par travailleur) est plus faible. Les productions réalisées et les activités complémentaires, compensent-elles ces écarts ?

En fait, l'essentiel de cette différence ne provient pas des OTEX à forte intensité de MO : élevage et cultures spéciales. Parmi elles, seule la viticulture présente une densité d'emploi supérieure à celle de l'AC mais avec un faible écart (+ 17 %). Ce sont les exploitations de deux OTEX à base de cultures (grandes cultures) ou de cultures-élevage (polyculture-élevage) qui présentent une densité d'emploi très supérieure et contribuent à la forte densité d'emploi en AB et ce pour deux raisons : leur forte part dans les exploitations en AB et leur forte densité d'emploi ! Mais comme indiqué page suivante avec des résultats concernant l'élevage laitier, dans cette production le supplément d'emploi nécessaire en AB provient du fait que pour produire une certaine quantité il faut plus d'emplois et plus de surface du fait de la moindre productivité physique par emploi et par unité de surface. Il en est de même dans d'autres productions les céréales à paille notamment : "le ratio entre le rendement en AB et en conventionnel pour les céréales à paille varie de 40 à 50 % pour la France ou l'Allemagne et de 70 % en Autriche", d'après la Commission Européenne (2013)¹⁰.

⁹ D'où une certaine fragilité de ce type de comparaison.

¹⁰ Extrait (p 51) de A le Campion, F-X Oury, E Heumez, B. Rolland; *les limites de la comparaison "agriculture conventionnelle" versus "agriculture biologique" dans les stratégies de sélection. Exemples des céréales à paille*. Le courrier de l'environnement de l'INRA Avril 2016, n° 66 ; pp 43-58.

Tableau 14: répartition des exploitations en AB selon les OTEX (ensemble des exploitations) et leur intensité en emploi

OTEX	Grdes cult.	Maraiâch.	Viti	Fruits	Lait	viande	Bov. mixte	Ovins, caprins	HS	Polycult.-élevage	Ens.
% des exploitations. AB	14,9	7,5	17,8	8,3	10,7	8,1	0,8	9,3	5,9	16,3	100
Ratio AB/A C, pour N d'UTA /100 ha	1,74	0,90	1,17	0,92	1,01	0,78	1,12	0,77	0,97	1,96	1,67

L'autre élément surprenant en termes d'emploi est la part élevée de l'emploi salarié par rapport aux exploitations en A C : 42 % pour l'ensemble de l'AB contre 27 en A C ; respectivement 45,7 en AB et 29,5 en A C (!) pour les exploitations moyennes et grandes.

Ainsi l'AB emploie, par exploitation et par unité de surface (environ + de 70 %), beaucoup plus de main d'œuvre que l'AC et avec une proportion plus forte de salariés, cela dans les OTEX qui, en conventionnel, ne sont pas très intensifs en main-d'œuvre. Ces résultats sont surprenants par rapport au discours habituel d'un emploi supérieur de 30 %. Il est fort dommage que l'on ne connaisse pas, dans ce fort emploi, la part dans l'emploi total de l'emploi mobilisé pour ces activités de transformation et de vente. En 2011, ¹¹ une exploitation sur quatre en AB déclarait transformer et/ou conditionner à la ferme, tout ou partie de ses produits et une sur deux pratiquait la vente directe, dont 95 % de celles transformant leur production. La répartition des exploitations est donc la suivante : 25 % pratiquent transformation et vente dont une grande part de viticulteurs, 25 % la vente seule dont beaucoup de producteurs de fruits et légumes, 50 % n'ont pas d'autres activités que la production.

D'où une double question : ce niveau d'emploi en AB est-il correctement rémunéré, en plus d'un plus faible niveau de charges, par la meilleure valorisation des produits ; dans le cas contraire est-il un des freins au développement de l'AB ? Voici une réponse partielle en production laitière.

3.12 Comparaison de quelques résultats économiques en bovins lait

Les résultats présentés ici sont tirés des données des réseaux d'élevage pour l'année 2012, année intermédiaire en termes de conjoncture laitière et présentant un effectif en AB suffisant¹².

¹¹ Agence bio, la bio en France.

¹² Ces résultats sont cohérents avec ceux du volet résultats économiques de l'étude CEDABIO menée en 2009-2012 par l'Institut de l'élevage portant sur la comparaison de systèmes d'élevage bovins lait (48 pour chaque mode) et viande (24 pour chaque mode), conduits soit en AB soit en conventionnel. Toutefois les avantages de l'AB sont supérieurs à ceux présentés sur l'année 2012, en partie car les résultats CEDABIO reposent sur deux années, dont 2009, très défavorable aux systèmes conventionnels en matière de prix. L'étude CEDABIO montre aussi un avantage économique des systèmes viande en AB mais moins marqués que pour le lait.

Tableau 15 :: livreurs spécialisés, en AB et en agriculture conventionnelle (AC) ; année 2012

Critère	Plaine			Montagne		
	AB	AC	AB/AC	AB	AC	AB/AC
N d'exploitations	39	121	-	30	91	-
SAU (ha)	106	98	1,08	89	84	1,06
UMO totales	2,2	2,2	1,00	2,2	2,0	1,10
SAU/UMO	48,2	44,5	1,08	40,5	42,0	0,96
N de VL	65	71	0,91	51	51	1,00
Lait /VL/an (l)	5 697	7 594	0,75	5 749	6 823	0,84
Lait vendu/UMO*(1000l)	179,5	287,9	0,62	136,2	191,4	0,71
Lait par ha SFP	4 520	7 805	0,58	3 851	5 275	0,73
Prix du lait (€/1000l)	421	336	1,25	422	375	1,15
Produit (€/1000 l) **	628	455	1,38	667	569	1,17
Charges courantes + amort. (€ pour 1000 l)	465	369	1,26	484	445	1,09
aides (€ pour 1000 l)	123	60	2,05	167	124	1,35
RCAI/UMO F. (K€)	37,2	31,3	1,19	23,3	23,1	1,01

* UMO affectées à l'atelier lait ; ** de l'atelier lait

Source : observatoire INOSYS- Réseaux d'élevage ; [http://idele.fr/outils/observatoire ...](http://idele.fr/outils/observatoire...)

Le niveau des moyens de production mobilisés par les deux systèmes, élevé, est très proche au sein de chaque zone, avec pour les deux systèmes, une taille du troupeau de VL moins élevée en montagne. La productivité physique des systèmes bio (lait vendu par UMO et produit par ha SFP) est sensiblement inférieure à celle des systèmes conventionnels, de 40 % en plaine et de 30 % en montagne ; les conditions naturelles montagnardes et/ou les contraintes des cahiers des charges sur le niveau des concentrés en AOP, limitent les performances techniques des conventionnels qui y obtiennent un rendement en VL plus faible ici qu'en plaine alors que les bio ont des rendements très proches dans les deux zones.

En plaine, ce niveau de productivité entraîne en AB un coût de production (sans charges supplétives) pour 1 000 l supérieur de 26 % à celui des conventionnels. Malgré tout, le niveau de prix (+ 25 %) et celui des aides compensent la plus faible productivité physique et le supplément de charges pour conduire à un RCAI par UMO familial supérieur de 19 %.

En montagne, les plus faibles écarts de productivité, avec des niveaux de charges proches, sont par contre juste compensés par les écarts de prix (l'effet AOC pouvant écraser l'effet AB pour une partie des livreurs) et de primes pour 1 000 l eux-mêmes plus faibles, aboutissant à des RCAI identiques.

On vérifie ici, par rapport aux conditions des conventionnels, l'importance du supplément de prix et de primes dans l'équilibre économique des systèmes laitiers AB, particulièrement en plaine. Cet écart est, en 2012, très supérieur en plaine (148 € et 37 % : 544 € pour 1 000 l en AB vs 396 pour les conventionnels) à ce qu'il est en montagne (84 € et 17 % : 589 € contre 505 €). Ainsi l'avantage bio pour 1 000 l est en plaine (148 €) de 76 % supérieur à ce qu'il est en montagne (84 €). L'avantage bio y est moindre pour deux raisons : les aides montagnes bénéficient à tous, un prix du lait supérieur du fait des AOP.

Ces différents éléments de construction du revenu des éleveurs laitiers en AB, pour les exploitations analysées ici, n'ont que des effets indirects sur l'emploi puisque les deux types de systèmes ont à peu près les mêmes nombres d'UMO ou d'UTA. Ce n'est donc ni par exploitation ni pour une surface donnée que les systèmes AB analysés ici sont plus intensifs en main d'œuvre mais pour un volume donné de production qui mobilise 40 % d'emplois en plus en plaine et 30 % en montagne, ce même volume de production impliquant une mobilisation supérieure de surface de 40

et de 30 %. Sur ces bases, on aboutit à un paradoxe : plus de production bio signifie plus de surface mobilisée et moins d'emplois par unité de surface. La raréfaction des surfaces, à partir d'un certain niveau de production bio, imposerait soit de réduire le volume global de production (changement de régime alimentaire au profit du végétal) soit pour un volume de production équivalent de réduire la production végétale (globalement utilisatrice de moins de MO à l'ha) soit encore de développer les activités de transformation à la ferme ou de vente en circuit court.

3.2 La contribution des systèmes "autonomes et économes"¹³

Les travaux sur les exploitations en réseaux¹⁴, (RAD, FNCIVAM, FADEAR...) et groupes (GRADEL¹⁵, ...) font en effet apparaître de fortes différences en matière d'emploi. La publication de la FNCIVAM¹⁶ de 2009 qui compare deux exploitations "extrêmes" du point de vue de leur fonctionnement présente des résultats très contrastés en la matière : davantage de moyens mobilisés par UMO (ha, quota laitier) par l'exploitation productiviste que par l'exploitation autonome pour en tirer un RC très inférieur. Les travaux en Centre ouest (S. Devienne, N. Garambois) livrent sur ce plan des résultats très intéressants. Par exemple, dans le cas du travail sur le groupe GRADEL (N. Garambois)^{17,18}, le sous-groupe "systèmes herbagers autonomes" est passé de 11 emplois en 1990 à 13 en 2010 dans le même temps où le sous-groupe témoin passait de 11 à 9, soit un écart de 4 emplois en faveur du premier sous-groupe. Cela a été réalisé avec des surfaces/actif beaucoup plus faibles et avec une hausse de quota laitier par actif de 25 % pour le premier sous-groupe et de 83 % pour le second. De plus, le premier groupe obtient des impacts locaux et globaux très positifs en termes de VA et d'emplois. Le développement de systèmes herbivores économes et autonomes peut permettre d'accroître l'emploi. Les autres orientations restent largement à explorer alors que les changements y apparaissent difficiles pour plusieurs OTEX.

3.3 Les zones de montagne (ZM) résistent un peu mieux à la perte d'emplois agricoles

En 2010, les zones de montagne comptent 82 000 exploitations (dont 6 000 en haute montagne) soit 16,6% du total et 112 000 UTA, soit 15% du total. La SAU moyenne est de 48 ha, (hors surfaces collectives de 8,5ha/ex en moyenne) contre 56 ha en plaine, et le nombre moyen d'UTA de 1,4 UTA en ZM contre 1,6 en plaine. Sur la période 1988/2010, le nombre d'exploitations diminue moins rapidement en montagne (-48,1%, soit -2,9%/an, contre -52,5% en plaine soit -3,3% /an). Ce rythme de diminution, plus élevé en haute montagne (-3,2%) varie selon les massifs. Les Alpes du Nord (-3,6%) et le Jura (-3,2%) ont des rythmes de diminution supérieurs à ceux du Massif Central, des Vosges et des Alpes du Sud (-2,9%). Les Pyrénées et la Corse avec -2,6% semblent mieux résister. Ainsi, les Massifs qui valorisent le mieux leur lait présentent la diminution la plus rapide au cours de ces vingt dernières années, contrairement à ce qu'on pourrait l'imaginer.

Concernant l'emploi, l'essentiel de la main d'œuvre est familiale en montagne (88%) contre 68% en plaine. Cependant le salariat permanent s'accroît en montagne (de +9% entre 1988 et 2010) alors qu'il diminue en plaine (de -11%). Contrairement à une idée reçue, la pluriactivité des chefs et coexploitants n'est pas, globalement, plus élevée en montagne qu'en plaine (20%). On note un taux supérieur en haute montagne (30%) et dans les Alpes du Nord (25 %) et inférieur dans le Massif Central (17 %). Le nombre d'UTA baisse légèrement moins rapidement en ZM (-46%) qu'en plaine (-

¹³ La prochaine publication de l'étude sur les systèmes herbagers autonomes et économes réalisée par l'Institut de l'élevage, AgroParitech et le RAD devrait apporter de nombreux éléments complémentaires.

¹⁴ RAD : Réseau Agriculture Durable ; FNCIVAM : Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural ; FADEAR : Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

¹⁵ GRADEL : Groupe de Recherche en Agriculture Durable et en Economie Locale.

¹⁶ FNCIVA, "Produire autonome et économe"; 2009.

¹⁷ N. Garambois, S. Devienne 2010, "Evaluation économique du point de vue de la collectivité, des systèmes bovins laitiers herbagers ; Communication n° 17, Rencontre Recherche Ruminants (3R) 2010, pp 25-32.

¹⁸ N. Garambois, S. Devienne, 2012, "Les systèmes bovins herbagers économes : une alternative de développement pour le développement agricole pour le Centre Ouest français?" *Economie Rurale*, n° 330-331, pp 56-72.

48%). Du fait de ces rythmes de diminution des exploitations et des emplois plus faibles qu'en plaine, la montagne a évité la perte de 3000 exploitations et de 5000 UTA sur la période 1988-2010.

Cette meilleure résistance à la disparition doit être liée à plus de 40 années de mise en œuvre de la politique de soutiens spécifique à la montagne. En 2010, 50 800 exploitations (3 900 en haute montagne et 46 900 en montagne) ont touché l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) de 8484€ en moyenne (11 208€ en haute montagne et 8 236€ en montagne) et 2,369 millions d'hectares ont été primés (Graphagri 2014). Ceci étant, plus de 30 000 exploitations ne touchent pas l'ICHN pour des raisons d'âge ou de productions non éligibles, alors qu'elles contribuent au maintien de l'emploi et à la gestion des espaces montagnards.

Le dispositif de soutien renforcé à l'installation en montagne (DJA comprise entre 16500€ et 35900€, prêts JA à 1%) a certainement un impact sur la stabilisation du nombre d'installations aidées depuis 2000 en montagne (entre 1100 et 1200 par an en montagne soit 25% du total en 2013), alors que leur nombre baisse de 30% entre 2000 et 2013 en dehors de ces zones (Graphagri 2014). Ainsi la proportion d'exploitants ayant touchés la DJA pendant leur carrière atteint 16% des exploitations montagnardes recensées en 2010 contre 12% en plaine. On trouve d'ailleurs davantage de jeunes exploitants en ZM (22% ont moins de 40 ans contre 19% en plaine).

L'application française de la réforme de la PAC en 2014 revalorise fortement l'ICHN (de 560 millions d'euros en 2013 à 1050 millions d'euros en 2019, en intégrant la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE 210 millions d'euros). De plus, la convergence des DPU opère un transfert d'aides progressif vers la montagne de l'ordre de 280 millions d'euros par an à l'horizon 2019 (Chatellier 2013). Le nouveau dispositif de soutien à l'agriculture de montagne est donc ainsi nettement renforcé. Mais permet-il une réelle compensation des handicaps nécessaire afin de pérenniser les systèmes de production sur le long terme ou assiste-t-on simplement à la poursuite du rééquilibrage des aides plaine-montagne engagé depuis les années 2000? En 2011 (RICA) l'ensemble des soutiens directs, par hectare ou par UTAF (28 200€/UTAF en montagne et 24800€/UTAF en plaine), sont légèrement supérieurs en montagne (ce qui n'était pas le cas en 2000).

Les principales modalités de compensation des handicaps mises en œuvre en montagne, favorables à une agriculture respectueuse de l'environnement, avec cependant des résultats limités en termes d'emploi, seront-elles, avec la hausse des soutiens, suffisantes à l'avenir pour le maintien de l'activité agricole et des activités induites, indispensables au développement local.

4. L'EVOLUTION DES EMPLOIS A LA RENCONTRE DE DEUX DYNAMIQUES.

Ces deux dynamiques, celle des exploitations et celle des forces d'amont et d'aval, génèrent cette poursuite de la baisse de l'emploi qui s'inscrit dans les tendances très lourdes de l'évolution de l'agriculture depuis 1960 et tout particulièrement depuis 1973 : baisse importante et continue des prix à la production face à une baisse beaucoup moins rapide des prix des facteurs de production dont l'usage s'accroît, le tout entraînant une forte baisse de la valeur ajoutée agricole. Seules la hausse rapide de la productivité apparente du travail (+4,5% par an depuis 1950) et la baisse de l'emploi (baisse de 68,4 % du nombre d'UTA entre 1970 et 2010) ont permis une hausse significative du revenu par actif (+ 88 % depuis 1960) mais avec de fortes variations selon les périodes et inégalités, notamment en fonction des productions et des tailles. Le mouvement se poursuit : de 2000 à 2011, la productivité par emploi a progressé de 34 % avec une baisse de 15,5 du nombre d'emplois sans effets positifs sur l'emploi en amont et en aval.

La poursuite des gains de productivité physique au détriment de l'emploi agricole résulte à la fois de la volonté ou de la nécessité des exploitations d'améliorer leur situation par l'agrandissement, la simplification des façons de produire (spécialisation, techniques culturales simplifiées -TCS-, hausse des intrants, arrêt de l'élevage herbivore) favorisés par l'évolution du capital dont la hausse devient en retour une nécessité, le tout fortement poussé par les stratégies des firmes, la baisse des

prix à la production, les politiques. Ce processus majoritaire qui conduit à la réduction des taux et des montants de valeur ajoutée et de revenu, laisse une place secondaire¹⁹, mais en hausse, à des stratégies autonomes et économes de reconquête de la valeur ajoutée et de l'emploi : AB, circuits courts, systèmes économes et autonomes. Cette place s'explique par le fait que ces stratégies ne bénéficient pas de la même sollicitude des pouvoirs publics (très peu de primes ...) et de la recherche-développement que l'agriculture productiviste portée par le système agro-industriel.

Le processus dominant entraîne notamment la dégradation de la dynamique démographique au sein de l'agriculture (source : "Le monde agricole en tendances"²⁰) :

- le nombre d'installations est à nouveau faible depuis 2008 mais avec 2 installations pour 3 départs, contre 1 installation pour 2 départs entre 2004 et 2008. Actuellement, le flux d'installations est d'environ 12 000 par an dont 8 500 à moins de 40 ans. La moitié de ces installations à moins de 40 ans se réalisent sans aides, la moitié des non aidées se réalisent sans besoin de financement sur des systèmes stables, l'autre moitié se réalisant sans aides sur des systèmes nouveaux et souvent innovants, souvent hors cadre familial. Ces installations hors cadre familial représentent entre 20 et 30% des installations aidées. Le flux des installations, quantitativement insuffisant, apparaît diversifié et favorable au renforcement des systèmes autonomes et innovants.

- ce flux d'installations, lié à la réduction de la population des aides familiaux, est à considérer en regard du vieillissement de chefs d'exploitations, par exemple en élevage laitier où la proportion de chefs de moins de 40 ans a diminué à partir de 2000 au profit de la hausse des plus de 50 ans qui partent actuellement à la retraite. La part des chefs de plus de 55 ans est particulièrement élevée dans plusieurs départements en Ile-de-France, en Provence-Alpes-Côte-D'azur et en Corse, les taux les plus faibles concernant des départements de Bretagne et de Pays de la Loire.

- la hausse rapide, depuis 1990, des départs précoces avant 55 ans est également préoccupante. Ils représentaient 40 % de l'ensemble des départs en 2000, la moitié d'entre eux étant due à des raisons économiques. La fréquence des suicides, stable, manifeste aussi le poids de ces difficultés économiques et sociales pour de nombreux agriculteurs soumis à des conditions de travail et de revenu difficiles et stressantes (dont la hausse du travail prescrit et des contraintes).

L'ensemble de ces conditions économiques et démographiques se manifestent notamment sur les perspectives de pérennité des exploitations dont le chef avait plus de 50 ans en 2010, ici pour quelques régions :

Tableau 16 Perspectives successorales pour quelques régions :

Régions (exemple)	% de diminution de 2000 à 2010	% non concernées (- de 50 ans)	% pérennes *sur concernées/total 2010	% pérennes /totales
Auvergne	21	42	18	60
Bourgogne	23	43	22	65
Bretagne	33	47	14	61
F.-comté	25	43	17	60
Languedoc	30	40	18	58
Limousin	22	39	18	57
Rhône-Alpes	31	42	17	59

Source : SSP recensements, * dont le successeur est connu

Alors que les taux de diminution entre 2000 et 2010 varient de 21% (Auvergne) à 33% (Bretagne), le % de pérennes en 2010 varie peu entre 57 et 61 sauf pour la Bourgogne (65). La Bretagne apparaît un peu plus jeune (47 % non concernées), mais les exploitations concernées ayant

¹⁹ au RA 2010, 1/5ème des exploitations pratiquaient la vente en circuit court (dont une sur deux en AB selon la FNAB en 2012) et 21200 exploitations transformaient, (dont une sur 4 en AB selon la FNAB). Fin 2012, selon la FNAB, 21400 exploitations en AB couvraient un million d'ha (115 000 ha en 1995)

²⁰ Gambino M, Laisney C, Vert J., Le monde agricole en tendances, un portrait social prospectif des agriculteurs, CEP, SSP, Ministère de l'agriculture, 2012, La Documentation française.

un faible taux de succession (14), on aboutit à un faible taux de pérennes totales. Il y a donc un fort enjeu à accroître les taux de reprise sur les exploitations sans successeur en 2010. Mais comment ? Les informations que pourra apporter l'étude successorale sur les caractéristiques de ces exploitations sont donc très importantes.

Encadré n° 3 : Brève évocation de travaux récents sur l'évolution des structures et du travail agricole, à partir de communications présentées au colloque de la SFER de février 2015

1. Hubert Cochet et al : « Séparation capital/travail, flexibilité et rémunération des facteurs de production : la fin de l'exploitation agricole familiale ? »

Plusieurs types d'entreprises émergentes contribuent à la séparation du capital et du travail avec hausse de la part du salariat sous divers statuts et formes. Divers projets amplifient la tendance vers l'entreprise agricole, (portée par les CER) et le dualisme. Les auteurs envisagent une hausse du salariat à l'articulation entre ces stratégies capitalistes et les nouvelles techniques

2. Fanny Lepage, Geneviève Nguyen, François Purseigle : "Entrée de capitaux externes en agriculture et évolution des structures d'exploitation".

Les auteurs proposent un cadre d'analyse de deux nouvelles (par rapport à l'habituel endettement bancaire) trajectoires de financement qui conduisent à une dissociation entre propriété et gestion des actifs, avec émergence d'un pouvoir des financeurs. Une hypothèse issue de ce travail exploratoire : avec l'effacement des formes familiales au profit des formes sociétaires, les facteurs exogènes favorisent l'entrée de capitaux externes.

3. Bruno Legagneux, Valérie Olivier Salvagnac, Olivier Pauly : "Diversification du travail agricole à travers le prisme statistique du recensement agricole 2010 ou Quand salariés et entreprises réorganisent le travail au sein des exploitations agricoles"

Les auteurs étudient changements dans l'apport du travail avec l'éclatement de la forme classique à 2 UTA. Ainsi, 200 000 EA font appel à de la MO contractualisée selon 8 types selon la forme et l'importance de cette MO/à celle familiale : de la grande exploitation avec salariat à celle de chef absent utilisant les ETA.

4. Gilles Allaire, Elise Maigne : Carrières d'agriculteurs et transformation des structures des exploitations agricoles

L'analyse des carrières à partir d'un suivi longitudinal des assurés AMEXA permet de caractériser la composition des collectifs de travail des exploitations unipersonnelles (49 % sans complément de MO et 35 % avec) qui représentent 84 % du N total en 2003 (81 % en 2013) et 54 % de la SAU. Sur la période 2003-2013, les régimes d'activité et les types de collectifs sont stables à 85 %.

De ces communications se dégagent, au sein d'un constat partagé de la poursuite des tendances à la baisse du nombre d'exploitations et d'emplois, des éléments supplémentaires de fragilisation de l'exploitation familiale et de l'emploi par un accroissement des formes d'entreprise, par le salariat (Cochet et Legagneux) ou par la finance (Purseigle), à côté de collectifs marqués par leur faible taille et une certaine rigidité (Allaire).

Quelles perspectives ?

Deux tendances peuvent être retenues ici en guise de questionnement très provisoire. La première, d'ordre quantitatif, porte sur les différentes prévisions d'évolution du nombre d'exploitations ou d'actifs agricoles à l'horizon de 15 ans : elles se situent dans une large fourchette de décroissance allant de -1,7 à - 3 % par an, ce qui aboutirait, partant de 490 000 exploitations en 2010, à un nombre d'exploitations en 2025 situé entre 377 000 (- 23 %) et 314 000 (-36 %). La seconde, d'ordre essentiellement qualitatif, porte sur une tendance à la poursuite de la dualisation des façons de produire au sein de l'agriculture française, doublée d'une perte d'homogénéité entre les orientations de production, les types de structures (familiale vs entreprise), les zones ... Ces deux tendances doivent être prises en compte dans la définition et dans la mise en œuvre de choix favorables à l'emploi, répondant mieux aux attentes sociales et écologiques de la majorité des citoyens.

La question devient : comment éviter que la dynamique principale actuelle, fondée sur la quête de la productivité physique par emploi grâce à l'agrandissement et à la substitution capital/travail pour permettre la progression du revenu, ne reste dominante ?

C'est à ces questions que la seconde partie souhaite apporter une contribution.

Seconde partie

POUR DES POLITIQUES AGRICOLES FAVORABLES A L'EMPLOI

La question abordée dans cette seconde partie peut se formuler ainsi : comment passer d'une politique considérant l'emploi comme un simple résultat de l'évolution, à une politique qui lui soit favorable, tout en prenant en compte les fortes tendances à sa diminution décrites dans la première partie et le contexte macro-économique évoqué dans l'introduction générale ?

Il est donc nécessaire de changer de modèle vis-à-vis de l'emploi et de politique, changement qui implique une prise en compte précise des dynamiques de l'agriculture. Dans cet esprit, cette partie récapitule brièvement un ensemble d'éléments analytiques sur les déterminants du niveau de l'emploi (1) et de propositions d'amélioration des politiques actuelles (2), qui resteraient cependant insuffisantes pour inverser la tendance. C'est pourquoi, sont présentés en point 3 les grandes lignes d'une nouvelle politique agricole et ses fondements dans les domaines de l'agroéconomie et de l'économie politique. Il s'agit de prendre en compte et de favoriser toutes les retombées d'une agriculture à fort niveau d'emploi et écologique, répondant aux attentes de la société et à la protection de la planète.

Les propositions présentées ici, se heurtent aux tendances macro-économiques et aux politiques en place. Elles divergent aussi, en partie du moins, de plusieurs projets de modification de la politique agricole aux niveaux européen et français. Par exemple, si certaines des propositions des auteurs de la note "l'agriculture française à l'heure des choix"²¹ telle celle de "mettre le capital naturel au centre de la politique agricole" (p. 9), paraissent justifiées, l'absence, dans leur projet, de limites à l'agrandissement et à l'industrialisation dans des marchés concurrentiels favoriserait, à nouveau, les systèmes les mieux placés, qui bénéficieraient alors des aides à la restauration du capital naturel qu'ils ont précédemment dégradé. Ces mêmes auteurs associent largement dans "comment expliquer les contre-performances de l'agriculture française ?"²², ces contre-performances à la trop faible taille des exploitations et à l'inadaptation des stratégies de différenciation, sans prendre en compte, dans l'analyse, ni les facteurs qui défavorisent ces exploitations et les filières de qualité, ni l'ensemble de leurs performances, économiques, écologiques et sociales.

Cette partie soumet au débat ce que pourrait être une politique satisfaisante au plan de l'emploi agricole dans le contexte national et européen. Il n'est hélas pas possible, faute de simulations ou d'expertises suffisantes, d'évaluer les impacts quantitatifs de cette politique. Les impacts qualitatifs semblent eux suffisants pour justifier l'ouverture du débat et aller dans le sens préconisé.

1. LES DETERMINANTS DE L'EMPLOI AGRICOLE

1.1. Les facteurs de l'évolution tendancielle

A un moment donné, la situation démographique : structure d'âge des chefs et nombre de successeurs possibles ..., est déterminante de l'évolution prévisible en raison notamment de l'origine familiale de 80 % des installations aidées. Ce fondement démo-structurel va continuer de jouer un

²¹ J.Ch. Bureau, L. Fontagné, S. Jean, les notes du Conseil d'analyse économiques (CAE), n° 27, déc. 2015, 12 p.

²² J.Ch. Bureau, L. Fontagné, S. Jean, focus du Conseil d'analyse économique (CAE), n° 10-2015, déc. 2015, 9 p.

rôle important dans une agriculture où, malgré son affaiblissement progressif²³, le cadre familial reste déterminant en raison de la stabilité contrainte des emplois non salariés au sein de petites unités. Ce cadre reste aussi, en grande partie, la base de l'évolution des systèmes de production (changement de type de production et de combinaison productive), évolution, favorisée ou non, favorable ou non.

1.11 Facteurs internes (sous influences externes)

Les choix stratégiques des systèmes de production en fonction des coûts et avantages (y compris non monétaires) de changements des niveaux respectifs des facteurs de production jouent un grand rôle selon deux orientations. Dans l'une, majoritaire, le recours à davantage de capital (foncier compris) et d'intrants semble plus rentable et plus simple que celui à davantage de main-d'œuvre. Dans l'autre, des exploitations résistent et (ou) innover sur des systèmes généralement plus intensifs en emploi par quantité physique produite : "agriculture paysanne", AB, activités de diversification, nouvelles formes de commercialisation.

Le niveau de revenu, obtenu ou attendu, est évidemment déterminant sur le taux d'installation mais sans doute de diverses façons selon trois types de situation. Pour les exploitations ayant de bons résultats et de bonnes perspectives, l'objectif de la croissance du revenu semble souvent second par rapport à d'autres éléments : facilités apportées par la mécanisation et l'agrandissement, stratégie d'anticipation par rapport à la fin des quotas ou autres, course aux primes et aux avantages fiscaux, ... Pour les exploitations en difficulté, le bas niveau de revenu (de revenu disponible surtout) contribue aux nombreux abandons précoces, et à la faiblesse du nombre de futurs candidats à l'installation. Cependant, pour une part non négligeable de jeunes en phase d'installation, hors cadre familial (HCF) surtout, le niveau de revenu prévu à court et moyen terme, semble, au-delà d'un minimum, second par rapport à l'attrait du métier (emploi, autonomie, innovation technique et sociale, ...).

Le rapport au métier a en effet, en lien positif ou négatif avec le revenu, une influence dans les décisions d'installation. Actuellement, même en période de fort chômage et de bas salaires, l'attractivité du métier semble réduite pour les descendants d'agriculteurs. Le "seuil de renouvellement"²⁴ ne joue presque plus, dans une population d'enfants d'agriculteurs de plus en plus formée, peut-être, pour partie, en raison de la préférence pour un emploi non agricole incertain à un emploi agricole difficile (pénibilité, endettement ...), avec une phase d'installation souvent compliquée. Par contre, cette attractivité du métier semble forte pour beaucoup de candidats à l'installation hors du cadre familial (HCF).

Les effets de ces facteurs sur longue période, déjà défavorables, sont encore amplifiés par les crises commerciales ou sanitaires, sur fond de crise structurelle comme en élevage actuellement : ainsi, en production porcine, on note une forte chute du nombre d'élevages : de 3 500 en 2005 à 2 700 en 2015.

1.12 Facteurs externes

Les stratégies des acteurs d'amont et d'aval qui visent à accroître le volume d'achat de matériel et d'intrants comme de vente des produits à prix minimum, avec tendance baissière et instabilité, ont un rôle essentiellement négatif²⁵. Cette stratégie rejoint, chez une part importante

²³ Le développement des formes sociétaires semble réduire le poids du cadre familial et accroître celui des stratégies favorables à la capitalisation et à l'agrandissement (voir première partie encadré n° 2).

²⁴ Niveau de revenu attendu dans le cadre de l'installation égal ou supérieur à celui attendu "en moyenne" dans les autres activités (M. Mazoyer)

²⁵ Entre « 1990 » et « 2014 » (moyennes triennales), la baisse de la valeur de la production hors subventions est de 7,5 milliards d'€ (M€) et la hausse des consommations intermédiaires de 5,4 M€ entraînent une chute de 13 M€ de la VA nette et de 5 M € avec subventions. Dans le même temps les investissements restent stables à 11 M€ dont 2/3 en matériel. (Source INSEE, calculs APCA).

d'exploitants, leurs tendances excessives au suréquipement (favorisées par les règles fiscales) , à l'agrandissement, à la simplification des systèmes de production.

Les politiques agricoles, de la France et de l'Union Européenne, ne sont pas favorables à l'emploi. Ainsi, les quelques changements positifs de la réforme de la PAC en 2013 (doublement des primes jusqu'à 52 ha, renforcement du second pilier ...) ont des effets bien inférieurs à ceux de certains des changements négatifs récents (suppression des quotas ...) ou de ceux des décisions antérieures (aides PAC dont les montants restent déterminés par le nombre d'ha ou d'animaux sans plafonnement). Il faut noter que les mêmes niveaux de baisse de l'emploi agricole ont eu lieu dans les années 70, d'abord en situation de plein emploi, puis en situation de chômage, avec des politiques de prix et de structures, en principe plus satisfaisantes. Cela laisse penser que l'évolution de l'emploi est plus sensible aux stratégies des acteurs d'amont et d'aval qu'aux politiques proprement agricoles. Cela est particulièrement vrai à partir de l'année 1973 qui marque un double basculement dans le rapport de prix et dans le transfert du surplus de productivité. Ensuite, se renforce la convergence entre les intérêts des principaux acteurs de l'économie et le contenu des politiques (accords de l'OMC en 1994 ...), dans un mode de plus en plus libéral de gestion de l'agriculture (réforme de la PAC de 1992 et suivantes), de l'alimentation et des échanges extérieurs.

1.2 Les leviers directs et les points d'impact d'une politique favorable à l'emploi

Ces leviers et points d'impact interviennent sur les flux d'entrée et de sortie d'un ensemble d'emplois et de personnes, au sein d'une tendance très stable à moyen et à long terme à l'échelle sectorielle en raison de la nature et du poids des facteurs listés précédemment.

1.21 Interventions sur le rythme de sortie

Elles sont peu nombreuses et de très faible portée :

C'est l'âge de la retraite qui est déterminant, souvent abaissé depuis 1963 par diverses mesures : indemnité viagère de départ à 60 ans (IVD), puis de préretraite à 55 ans financée par l'UE ou par la France (loi Fillon). Quelques possibilités de retardement de l'arrêt existent : le statut de coexploitant(e) favorise le maintien quelques années des exploitations en couple (y c EARL familiale) dont un des membres est plus jeune ; possibilité dans certains cas, de poursuivre une activité partielle de production sur une surface inférieure au 1/4 de la SMI, la poursuite de l'activité d'accueil étant elle possible dans tous les cas.

Les cessations précoces semblent augmenter²⁶ sous l'effet de plusieurs causes. Le nombre de ces cessations pourrait être réduit par une action en amont ou par un meilleur accompagnement, par exemple en cas de rupture d'un GAEC, de départ d'un actif familial ou d'un coexploitant.

Plus globalement, la réduction des effets des crises conjoncturelles par la remise en place d'outils de régulation des prix et des charges devient urgente, ce qui suppose d'aller à l'encontre des dernières réformes de la PAC.

1.22 Interventions sur les entrées

Elles relèvent du contrôle des structures et, principalement de la politique de l'installation, dont l'efficacité pourrait sans doute être améliorée.

La politique de l'installation :

Elle touche principalement les installations réalisées dans le cadre familial (CF, 80 % des installations aidées, sans doute moins pour celles non aidées) où leur nombre et le taux de remplacement dépendent du nombre de successeurs intéressés et des conditions économiques propres à chaque installation : niveau des aides et des conditions d'accès, montant des

²⁶ D'après la MSA, 20 % des chefs qui cessent leur activité ont moins de 50ans ; fatigue, maladie, ruptures, problèmes financiers en sont les causes principales

investissements indispensables et de leur mode de financement, coût d'accès au foncier (soultes sur la partie en propriété des autres propriétaires) et possibilités d'agrandissement si nécessaire. Les conditions d'âge et de formation bloquent l'accès aux aides de certains candidats.

Elle touche aussi les installations réalisées hors cadre familial (HCF, 20 %) qui regroupe deux situations : a) sur une exploitation existante, les conditions sont les mêmes que dans le cadre familial (soultes exceptées mais coût foncier souvent supérieur) ; b) si l'exploitation est à constituer l'installation va dépendre des conditions foncières (accès par achat ou par location) et du volume des investissements nécessaires qui rendent souvent ces installations difficiles. Des projets d'installation sont, dans le cadre actuel, non aidés pour un revenu attendu ou une taille jugés insuffisants pour des productions et des activités nouvelles ou atypiques. De plus, la non progressivité des cotisations sociales en fonction de la capacité contributive lors du passage de la situation de cotisant-solidaire à celle d'exploitant à titre principal (ATP) fragilise encore des installations difficiles.

Le dispositif en faveur de l'installation comporte plusieurs volets : les conditions pour bénéficier des aides, les aides elles-mêmes (DJA et prêts bonifiés plus certaines aides régionales et du FEADER, allègement de charges sociales et fiscales), les mesures d'accompagnement (PPP, PII et autres²⁷). Ce dispositif pourrait être mieux évalué en vue de l'amélioration de son efficience (coût/résultat), ne serait-ce que pour approcher les conséquences de l'exclusion des aides de nouveaux agriculteurs de moins de 40 ans (42 % des installations en 2010 par exemple). Les installations dites "hors normes" devraient être désormais mieux prises en compte par le remplacement en 2014 de la SMI par l'AMA (Activité Minimale d'Assujettissement permettant d'additionner surface et temps d'activité) ou ses substituts (1 200 h de travail ou revenu supérieur à celui de l'AMEXA soit 800 h de SMIC). D'autres nouveautés de la LAAF paraissent intéressantes : meilleure prise en compte de l'installation progressive, aide pour l'exploitant cédant, obligation de déclaration de l'absence de successeur, actions en vue de faciliter l'accès des femmes au statut d'exploitante. C'est aussi les conditions d'accompagnement qui pourraient être améliorées pour certains candidats à la DJA, et tout particulièrement pour ceux qui ne peuvent y accéder et qui ont des besoins spécifiques de financement et de foncier. La notion de "professionnalisation" semble faciliter l'exclusion des systèmes très diversifiés et ou de petite taille.

Les installations tardives (à plus de 40 ans), assez rares actuellement (4 000/an actuellement, hors conjoints) pourraient constituer une source d'emplois lors de la conversion des systèmes vers d'autres façons de produire pour plus de revenu par ha et actif avec moins de capital, de foncier et d'intrants. Actuellement, ces entrées sont surtout liées à la diversification dans la production et au développement des activités complémentaires notamment en AB : transformation fromagère et de plus en plus bouchère et charcutière, d'où le besoin d'abattoirs de proximité. Ces activités se développent sur la ferme ou en ateliers collectifs.

Le développement de nouveaux statuts ou formes d'activité est surtout notable dans les grandes exploitations : développement du salariat, multi-employeurs, entreprises de services. Mais ils font défaut dans les exploitations de taille inférieure pour compenser la faiblesse du nombre d'actifs familiaux²⁸.

Le contrôle des structures peut constituer un outil en limitant l'agrandissement au profit de l'installation, y compris sur de petites structures ne reproduisant pas le modèle familial intensif en capital et très spécialisé. De ce point de vue, le retour à un contrôle plus strict des agrandissements ne répond que très partiellement à la question. Au-delà de l'amélioration des règles, c'est toute une dynamique sociale, notamment au niveau local qu'il faut développer. C'est à ce niveau que des

²⁷ PPP : Plan Professionnel d'Installation, PII : Point Info Installation, autres : diverses aides régionales et départementales.

²⁸ A noter un certain succès des "contrats de génération" de 2013, notamment en version transmission (4 000 €/an sur 3 ans), dont l'effet reste à évaluer sur plus d'années.

moyens d'achat et de stockage par la SAFER²⁹, par des collectivités locales ou par des structures innovantes comme Terre de liens et la CIAP³⁰, peuvent être très utiles, dans le cadre d'un projet prenant en compte les enjeux locaux du développement³¹.

2. ELEMENTS NORMATIFS : EXPLORATION DES VOIES D'AMELIORATION

Compte tenu des conclusions de l'analyse des évolutions antérieures (première partie), une autre évolution de l'emploi (réduction sensible du rythme de diminution et stabilisation de l'emploi à moyen terme) demanderait d'importantes modifications, organisées dans la durée, des politiques, des choix des acteurs des secteurs amont et aval et des agriculteurs. Ces modifications impliquent deux orientations :

- permettre un autre mode de développement de l'agriculture plus riche en emplois, lui-même condition et conséquence de ce mode de développement
- pour cela, permettre progressivement le développement significatif des formes alternatives de développement agricole à travers trois niveaux de propositions, trois voies complémentaires dans le temps et constitutives d'une politique complète pour une agriculture riche en emplois. Ces trois niveaux sont successivement présentés.

2.1 Renforcement des mesures ciblées et urgentes

Un des objectifs de cet ensemble de mesures serait de maintenir le maximum de petites et moyennes exploitations en aidant les exploitants en place à éviter une sortie précoce, à maintenir en bon état l'appareil de production et à favoriser les installations, y compris celles dites "hors normes". Ces mesures relèvent notamment des politiques régionales (avec les financements du FEADER) qui pourraient être encore fortement amplifiées avec une évolution des cadres réglementaires national et européen.

Elles doivent viser le maintien du maximum d'exploitations et accroître le nombre d'installations en les diversifiant :

- pour les exploitations en place, il s'agit d'éviter les sorties précoces en compensant les baisses brutales de revenu dues aux chutes de prix et amplifier les appuis aux exploitations en difficultés structurelles pour en favoriser l'amélioration, y compris par diversification. Plus près de la retraite et en vue de favoriser la reprise, il faut permettre d'éviter la décapitalisation et la dégradation de l'outil de production et favoriser la recherche de repreneur.
- pour l'installation, il faut réserver davantage de foncier (stocker si besoin et favoriser l'arrivée de repreneurs) aux installations, dans et hors cadre familial, trop faiblement dotées et trouver, pour les systèmes diversifiés de faible taille, un mode de financement et un appui permettant la progressivité des moyens et des résultats avec une meilleure garantie de succès. Ces deux voies impliquent un travail social au niveau local sur la répartition du foncier entre agrandissement et installation, sur l'appui aux installations hors normes et à celles innovantes.

2.2 Mesures plus globales

Deux relèvent du niveau européen et donc de la prochaine réforme de la PAC en 2020, deux autres du niveau national et régional, en mesure d'amplifier les effets des mesures européennes :

²⁹ A noter que les SAFER ne peuvent toujours pas intervenir sur la vente des parts de société avec de fortes et croissantes conséquences (voir première partie encadré N°2).

³⁰ CIAP : Coopérative pour l'Installation en Agriculture Paysanne, basée en Loire-Atlantique ; voir Campagnes Solidaires, N° 318, juin 2016, p 6.

³¹ Voir la revue POUR, n° de décembre 2013

2.21 Niveau européen :

Les orientations et les principales mesures de la PAC devraient bien sûr évoluer fortement (encadré 5):

Encadré n° 5 Quels fondamentaux pour une politique agricole commune (PAC) favorable à l'emploi et à la durabilité des systèmes ?

L'objectif de stabilisation à moyen terme de l'emploi agricole impose un nouveau dispositif de politique agricole capable de limiter les effets déstabilisant des crises de marché et de renforcer les soutiens dans les exploitations créatrices d'emplois. Il s'agit de combiner un ensemble cohérent d'outils de stabilisation du revenu agricole, avec une politique des structures qui encourage l'installation et une politique de développement agricole et rural qui assure la durabilité économique et écologique des systèmes de production dont la production et les services produisent de la valeur ajoutée dans les territoires ruraux. Cet encadré ne prétend pas faire le tour des objectifs et des moyens d'une future PAC, mais de préciser ceux qui nous paraissent indispensables pour préserver l'emploi agricole et encourager les installations.

1. Combiner un ensemble d'outils de stabilisation du revenu agricole répondant à la diversité des structures, des productions et des agricultures régionales

Les aides découplées (6 milliards d'euros sur 7,3 milliards d'aides directes en France) qui encouragent la restructuration, doivent retrouver un caractère conjoncturel et pouvoir être ajustées en fonction des fluctuations de prix, afin de les transformer en soutiens dirigés en priorité vers les exploitations et les régions fragilisées par les crises agricoles. Afin d'éviter les effets pervers (surproduction, effets de rente..) les aides directes doivent être plafonnées pour un volume limité de production et à un montant maximum en valeur par actif, leur montant devant pouvoir être ajusté en fonction de la situation des marchés sans encourager la surproduction. La nécessité d'une répartition équilibrée de l'activité agricole sur les territoires suppose également une possibilité de modulation régionale de ces aides (ce qui rejoint le principe actuel de l'indemnité compensatoire des handicaps naturels). Une répartition plus équitable des soutiens en fonction de l'activité générée sur l'exploitation au lieu de sa seule surface, aura des conséquences positives à long terme sur l'emploi en limitant l'intérêt de l'agrandissement.

2. ...associés à des outils d'incitation à la production de biens « collectifs » agricoles et ruraux (environnementaux et sociaux)

L'objectif est de conditionner la rémunération garantie au producteur par le paiement d'un soutien « anticrise », à un engagement contractuel dans des itinéraires de production réellement durables économiquement et écologiquement. Le soutien "anticrise" est une intervention conjoncturelle, déclenchée en cas de baisse des prix en dessous d'un seuil minimum à définir par produit en fonction des coûts de production intégrant la rémunération du travail agricole. Ces soutiens au revenu, plafonnés en fonction du nombre d'actifs agricoles, seraient associés à un cahier des charges « système de production durable » décliné à l'échelle de chaque exploitation avec des objectifs de préservation de l'environnement et de production de biens collectifs sociaux dans l'intérêt général. Le soutien au revenu agricole serait donc conditionné à un engagement contractuel vers la durabilité des systèmes de production.

3. Une politique des structures qui fasse de l'installation une réelle priorité

Contrôle renforcé des structures, mobilisation prioritaire du foncier disponible, renouvellement des modalités de soutien, doivent former le socle de la future politique d'installation. La moitié seulement des candidats à l'installation (4300 DJA pour 8400 installés de moins de 40 ans en 2014) sont soutenus par le dispositif national. Et les plus de 40 ans sont 2600 à s'installer (hors transfert entre époux) sans soutiens. Le dispositif de soutien doit s'assurer des compétences (en prenant en compte diplômes, stages et expérience). Une sélection est indispensable afin d'aider ceux qui en ont réellement besoin et ont les compétences pour réaliser leur projet. Il s'agit de leur réserver en priorité l'accès au foncier et les aides à l'investissement. Celles-ci doivent être modulées en fonction du capital de départ (propre ou hérité), des emplois générés sur l'exploitation, du niveau d'investissement du projet et de la région d'installation. Un conseiller dédié doit pouvoir suivre la situation technico-économique et analyser les besoins avec l'exploitant gratuitement pendant les cinq premières années (quitte à réviser le programme de soutien de l'exploitation en cas de difficultés).

2.22 Niveaux national et régional : mobilisation du foncier et appui à la transition des systèmes de production

Une politique foncière limitant l'agrandissement au profit de l'installation et l'amélioration des appuis aux systèmes autonomes et économes et/ou innovants (appui technique, formation, financement) est nécessaire en complément des mesures européennes. Ces mesures peuvent notamment s'articuler avec les politiques de développement local initiées par les Régions et celles en faveur des zones défavorisées sur la base de la politique "montagne"³².

Compte tenu de la situation démographique et structurelle de l'agriculture et de la pression des firmes, ces mesures ne pourront que légèrement réduire le rythme de baisse des emplois par augmentation des entrées, notamment par maintien du maximum d'exploitations "reprenables". Il en résulterait une hausse du taux de reprise, une diversification des installations, une réduction des sorties précoces et une légère densification des emplois par diversification. Une transformation plus profonde vers des systèmes de production créateurs d'emploi ne serait, par contre, pas réellement engagée.

Ces deux niveaux, nécessaires, seraient cependant encore insuffisants pour améliorer sensiblement le niveau d'emploi. Pour être plus efficaces sur ce plan, les mesures envisagées devraient s'inscrire dans une politique de transition écologique de l'agriculture, qui permettrait la mise en place d'un autre modèle de production et d'échange, condition et conséquence d'une densification significative des emplois en agriculture à moyen et à long terme.

2.3 Vers une transition écologique favorable à l'emploi

Ainsi, les mesures ciblées et globales ne pourront à elles seules inverser la tendance de la baisse constante et rapide de l'emploi alors que le niveau actuel, déjà trop bas, va encore se réduire. Cette transition écologique de l'agriculture, (voir encadré n°6), doit notamment permettre un changement de fond dans le rôle joué en termes de techniques, d'échanges internationaux, de prix, de normes, par les entreprises d'amont et d'aval.

Encadré n°6 : à propos de la "transition écologique" en agriculture

Ce terme de "transition" désigne le passage progressif d'une situation présente à une autre possible, par exemple au plan écologique, celui d'une façon de produire à une autre : d'une agriculture fortement dépendante des énergies fossiles, polluante, destructrice des milieux naturels à une agriculture émettant moitié moins de GES, agroécologique, protégeant et valorisant mieux les ressources naturelles, livrant des produits alimentaires sans résidus de pesticides nocifs ...

Un tel passage implique un grand nombre de changements des processus productifs dans trois champs : le champ scientifique et technique (nécessité de mobiliser d'autres connaissances pour d'autres techniques) ; le champ économique et social (nécessité de modifier les logiques productives et commerciales, donc les rapports de force ...) et champ institutionnel (nouvelles politiques et règlements, nouvelles organisations ...).

L'engagement de ces changements à un niveau significatif, c'est-à-dire en capacité de réaliser progressivement, y compris de façon discontinue, une transition, ne peut se réaliser par petits pas, toujours insuffisants pour construire un nouveau rapport de force. Il implique qu'à un "moment" la mise en œuvre d'une nouvelle orientation devienne possible, grâce à des changements significatifs dans les orientations, dans le champ institutionnel mais aussi dans les deux autres. A titre d'illustration, on peut par exemple imaginer que la situation à la fin du Grenelle 1 aurait éventuellement pu déboucher sur l'engagement d'une transition si les conditions politiques avaient évolué dans le sens du changement réel voulu par une grande partie des acteurs du Grenelle.

Une fois cette transition engagée, tout un ensemble de processus de changement doivent se dérouler au sein du pays pour : lever les verrous sociotechniques, aider les agriculteurs à modifier leurs systèmes, faire changer les entreprises d'amont et d'aval dans leurs choix technologiques et stratégiques et ainsi dans leurs injonctions/incitations vis-à-vis de l'agriculture, permettre et faciliter les changements des comportements

³² Voir 3.3 en première partie.

alimentaires ... Ces changements dans l'agriculture dépendent bien sûr d'autres changements à l'échelle de l'économie nationale, au sein de l'UE et au-delà.

Lorsque ces différents processus auront suffisamment transformé l'ancienne agriculture, la transition cédera la place à la conversion, c'est à dire à une autre "grande transformation" de l'agriculture, plus complète que celle réalisée au cours de la transition.

2.31 Modifications du système productif

Au cours de la transition de nombreuses modifications techniques, économiques organisationnelles seraient à réaliser débouchant sur plus d'emplois et des impacts écologiques positifs. Il s'agit de changements i) dans les productions par réduction des importations : soja et autres aliments du bétail, légumes et fruits, augmentation des exportations de produits de qualité, diversification des cultures et, ii) dans la diversification des activités (transformation et ventes, produits particuliers, activités de services, ...). Ces changements en matière de production et d'activités agricoles seraient eux-mêmes dépendant des évolutions (éventuellement contradictoires) des régimes alimentaires, des pratiques d'achat et, plus globalement, de la relocalisation de la production par rapport à l'usage des biens produits.

Cependant les principaux impacts proviendraient des changements des façons de produire dans une perspective agroécologique : beaucoup moins d'intrants en productions végétales et animales, dont azote de synthèse et pesticides, moindre capitalisation notamment en mécanisation, meilleure valorisation et préservation (humus, biodiversité,) des terres et de l'eau.

Encadré n°7 : l'agriculture française détient-elle des "gisements" d'emploi ?

Cette expression est parfois utilisée en positif par les optimistes ou volontaristes et en négatif par ceux qui souhaitent que rien ne change ou qui pensent que le renversement de tendance est impossible. Quelle que soit la position, il apparaît nécessaire de se méfier de ce terme de "gisement" qui fait penser à une ressource importante qu'il suffirait de décider d'exploiter.

Il y a bien des possibilités d'accroître le nombre d'emplois de la "ferme France" mais ces hausses se réaliseront dans le cadre de processus complexes et relativement lents de transformation des systèmes de production sous l'influence des politiques et d'autres incitations, des consommateurs par exemple.

Disons que en l'absence de simulations et d'expertises intégrant les effets sur l'emploi des changements listés ci-dessus (2.31) ou en suivant les trois voies présentées en 3.11, il est impossible de donner une prévision un minimum fiable. Les seules estimations possibles reposent sur ce qui est noté en première partie 3.1 et 3.2) : en élevage herbivore et en grande culture, le passage du conventionnel à l'AB entraîne une hausse de 30 à 50 % d'emplois pour un volume donné de production du fait d'un moindre rendement par ha ou par animal. En maraîchage et en arboriculture, le taux d'emploi supplémentaire hors transformation et vente directe est sans doute supérieur, encore amplifié par ces activités. Dans l'ensemble des productions, le passage d'un système conventionnel à un système autonome et économe pourrait impliquer une hausse de 10 à 20 % de l'emploi pour un volume donné de production, l'écart de rendement étant plus faible ici qu'entre AB et conventionnel. A noter que les moindres rendements se traduiraient, toutes choses égales par ailleurs, par une réduction du volume de production disponible, réduction qui pourrait être compensée notamment par une réduction de la consommation de viande.

Les incidences de ces changements sur l'emploi pourraient être approchées en réalisant par grand système de production (par OTEX et grande classe de taille par exemple) une comparaison entre différentes façons de produire traduites en cas-types simplifiés.

Cette méthode n'a pas pu être utilisée dans le travail réalisé³³ à partir du scénario d'Afterres. Les données utilisées pour l'emploi par OTEX sont tirées du RA 2010 pour les exploitations en AB et en conventionnel. Les coefficients sont donc constants et insuffisamment détaillés, ce qui réduit la validité des

³³ M. Bâ, M. Gresset-Bourgeois, Ph. Quirion, *l'effet sur l'emploi d'une transition écologique de l'agriculture en France : le cas du scénario Afterres*. Le Courrier de l'environnement N° 66, avril 2016, pp 93-102.

résultats. Ce scénario aboutit pour 2030³⁴ à un mix 20 % agriculture biologique 13 % agriculture intégrée (à préciser), le reste (67 %) en conventionnel. Cette combinaison suffit à nourrir la France et quelques exportations vers les voisins en 2050. Mais notre assiette et nos paysages seront vraiment différents : plus de céréales, de fruits et légumes, et beaucoup moins de viande. Ces « bouleversements » libèrent 5 à 8 millions d'ha susceptibles de satisfaire d'autres besoins : production de biomasse pour l'énergie, la chimie verte ou les matériaux de construction, ... Les émissions de gaz à effet de serre de la filière agricole et alimentaire ne sont toutefois divisées que par 2 (et non par 4 comme nécessaire).

Les impacts sur l'emploi agricoles sont modestes : entre 2010 et 2030, la baisse de l'emploi est de - 6,3 % dans le scénario Afterres contre -15,6 % dans le scénario tendanciel, soit 73 000 emplois en plus (11 %). Le gain global de 144 000 emplois provient principalement d'un gain de 130 000 emplois lié au supplément d'emplois indirects dans la production de biens et services, permis par les moindres dépenses alimentaires des consommateurs (résultat très incertain). Le gain lié à la production est lui de 15 500 emplois : + 73 000 en agriculture et + 20 500 dans les activités liées à la biomasse contre - 78 000 dans les IAA.

2.32 Une nécessité : le changement de logique productive et commerciale.

Ce changement de logique implique lui-même un double changement de posture sur l'emploi agricole : d'une part, ne plus considérer le niveau d'emploi comme la simple résultante d'un processus économique inéluctable et sa baisse comme une source de compétitivité ; d'autre part, prendre en compte les difficultés de faire croître le niveau d'emploi. Ce double changement doit amener à considérer que le niveau d'emploi n'est pas en lui-même, directement, un objectif de politique agricole (contrairement à ce qu'il est à l'échelle macroéconomique globale) mais une résultante et le moyen d'une nécessaire conversion écologique, qui, en plus de permettre un plus haut niveau d'emploi, présente de nombreux avantages (voir 3).

Le changement de logique économique correspond au passage de la maximisation de la productivité physique par ha et par travailleur par recours croissant au capital et aux consommations intermédiaires d'origine industrielle (agriculture productiviste), à la maximisation du taux de valeur ajoutée (pour un volume donné de production) couplée à la minimisation des charges de structure, par l'emploi et pour l'emploi (agriculture écologique) (encadré n° 8).

Encadré n° 8: présentation simplifiée des deux types d'agriculture

	Agriculture productiviste	Agriculture écologique (ou durable)
Finalité	Sous l'effet des politiques macroéconomiques et sectorielles, amplifiées par les entreprises d'amont et d'aval, produire le maximum par unité de surface et de travail	Répondre au mieux aux besoins locaux, alimentaires et autres, en protégeant/valorisant les biens publics et les milieux
Caractéristiques principales	Forte mobilisation de capital et recours important aux produits d'origine industrielle dans des systèmes de plus en plus simplifiés/artificialisés et de taille de plus en plus importante. Faible proportion du revenu sur PB, le revenu par actif résultant du volume des ventes et du faible nombre d'emplois et ... des aides de la PAC	Systèmes de production autonomes et économes, diversifiés et adaptés aux conditions naturelles et sociales locales ; Le revenu résulte d'un fort taux de valeur ajoutée en production, souvent complété par des activités complémentaires, pour un niveau élevé d'emploi

Ce changement résultera de l'articulation de conditions sectorielles et de la logique de chaque exploitation dans le cadre de "son" système de production. Les conditions économiques

³⁴ Le scénario Afterres travaille à l'horizon 2050 ; 2030 constitue un horizon intermédiaire, choisi par les auteurs, pour plus de réalisme au plan macroéconomique. Il en résulte une moindre modification de l'emploi, notamment parce que en 2030 la part de l'AB en surface (20 %) est très inférieure à celle prévue en 2050 (50 %)

(rapports de prix, maintien ou non des gains de productivité dans l'agriculture, ...) au niveau des trois secteurs (agriculture, amont et aval) jouent bien sûr sur le niveau de l'emploi agricole. Mais ces facteurs sectoriels buttent souvent, au niveau de chaque exploitation, sur de fortes rigidités (effets taille, caractère familial et générationnel) freinant l'évolution quantitative du facteur travail, alors que les autres facteurs fixes et les caractéristiques technico-économiques sont plus faciles à faire évoluer. A cela, s'ajoute la logique de l'agrandissement et de la double substitution capital/travail, facteurs industriels/facteurs naturels (artificialisation vs agroécologie).

Beaucoup de mutations sont donc nécessaires sur quatre plans liés : i) référencer ces systèmes, en favoriser le développement en termes de recherche, de formation, d'appui ; ii) faire évoluer les industries d'amont vers d'autres productions (matériels, aliments du bétail et services) ; iii) favoriser les changements dans la transformation des produits agricoles en produits alimentaires, dans leur commercialisation et dans la consommation ; iv) mettre en place les politiques nécessaires (voir 3.2) .

3. ESQUISSE DES FONDEMENTS D'AGROECONOMIE ET D'ECONOMIE POLITIQUE JUSTIFIANT CETTE CONVERSION ; QUESTIONS A LA RECHERCHE

En complément des points analytiques (1) et normatifs (2) il s'agit d'apporter des éléments questionnant la faisabilité agroéconomique et la justification politique des propositions en faveur d'une agriculture riche en emploi. A ce stade, il s'agit principalement de questions de recherche et d'expertise dont les réponses pourraient permettre de mieux fonder et justifier une politique permettant un fort niveau d'emploi. Pour cela, il faut en démontrer la faisabilité agronomique et économique en remplacement des choix actuels. Ces choix déterminant le fonctionnement actuel de l'agriculture, sont ceux, volens nolens, des producteurs eux-mêmes largement déterminés par l'amont et par l'aval (consommation comprise) et par les politiques de différents niveaux. Il faut également démontrer qu'atteindre ce fort niveau d'emploi est à la fois nécessaire et possible alors qu'il s'agit de changer de logique productive et commerciale, passer d'une logique productiviste à une logique écologique (encadré n°6).

3.1 Eléments sur la faisabilité agroéconomique ...

En articulant les aspects agronomiques et économiques, aux échelles des systèmes et du secteur, la démarche agroéconomique permet de répondre à deux questions.

3.11 : Première question : faisabilité et ou pertinence technique de cette agriculture écologique sur deux aspects principaux ?

a) Il s'agit d'abord de vérifier la capacité de maintenir, à terme et par grande catégorie de produit, un niveau de production couvrant l'essentiel des besoins alimentaires³⁵, avec un nombre nettement supérieur d'emplois. De nombreux travaux sur l'AB, ceux du RAD, de la recherche, attestent de la capacité productive suffisante de systèmes non conventionnels mais aucun n'intègre explicitement le niveau de l'emploi à l'échelle des systèmes, encore du secteur. Dans ce contexte, la comparaison de la densité d'emploi en AB et en agriculture conventionnelle et le résumé du travail sur l'impact en emploi du scénario Afterres 2050 (voir 3.1 en première partie et l'encadré n°7) sont intéressants, mais laissent beaucoup de questions sans réponses.

b) dans ce cadre, plusieurs questions sont à traiter : celle des moindres rendements par ha en AB ou en système autonome par rapport au conventionnel ; cette baisse pourrait être en

³⁵ Ce niveau dépendra de plusieurs facteurs : niveaux des échanges au sein de l'UE et au-delà, évolution de la population et des habitudes alimentaires ...

partie compensée par une moindre course à l'agrandissement³⁶, accompagnée d'une meilleure performance à venir grâce au développement des techniques agroécologiques (développement de systèmes mixtes, échanges au niveau local, ...). Surtout, la nécessité de réduire le niveau d'émission de GES, va aussi imposer, bien au-delà des modifications des techniques de production, de forts changements dans l'occupation des sols et ... le contenu de nos assiettes, comme esquissé par le scénario AFTERRE (encadré 7).

La possibilité de répondre aux besoins avec des systèmes riches en emploi nécessite d'atteindre un nombre très majoritaire de systèmes de production à fonctionnement écologique. Cette possibilité est à vérifier sous deux aspects d'ordre agronomique, indépendamment de la question des politiques appropriées : i) possibilité de référencer/diffuser ces systèmes pour un grand nombre de situations, ii) possibilité d'établir et de transmettre les modalités de passage entre les systèmes actuels et ceux souhaités, notamment en termes de levée des verrous sociotechniques. Ce passage implique des changements de productions, impliquant eux-mêmes de nombreux changements³⁷ : nouvelles filières, nouvelles structures et modalités de conseil, évolution des formations, ...

3.12 : Seconde question : capacité de cette agriculture à dégager une rémunération correcte des emplois,

Cette capacité dépendra, dans le cadre de prix agricoles supportables à l'aval³⁸, de l'accroissement (en niveau et en taux) de la valeur ajoutée et de la réduction des charges de structure. Trois voies complémentaires, inégalement documentées, semblent déjà bien présentes et avec développement possible :

- la voie qui comprend l'AB, les systèmes autonomes et économes, ou agroécologiques : des résultats sont disponibles en production laitière de plaine de l'Ouest (voir première partie : INRA-CEDAPA, FN-CIVAM, RAD, N Garambois et S. Devienne, réseaux de l'Institut de l'élevage ...) ; les travaux sur d'autres situations en élevage herbivore sont rares, encore davantage ceux en productions végétales. Cette voie est la plus importante du point de vue quantitatif pour assurer une transition. Mais sa part est actuellement très réduite, d'où l'importance du travail à réaliser.

- la voie des activités complémentaires sur l'exploitation : transformation, vente directe, accueil à la ferme ... Les exploitations de ce type sont de plus en plus nombreuses et variées en termes d'activité, de formes de commercialisation. Les résultats économiques et écologiques semblent très contrastés et pas toujours satisfaisants du point de vue des conditions de travail et de rémunération. Le modèle "circuit court", fondé sur la relation serait à compléter par un modèle "type filière de proximité", fondé sur des relations commerciales, contractuelles ou non, et articulant davantage d'opérateurs et de consommateurs.

- la troisième voie concerne les filières plus ou moins longues reposant sur des produits de qualité ; hormis la viticulture, les filières fromagères de qualité (comté, beaufort, roquefort ...) forment un ensemble assez remarquable. Elles résultent d'un travail collectif et renouvelé dans le temps, avec, dans la plupart des cas, une protection par la politique des quotas et un soutien par des aides spécifiques. En fruits, en volaille, les stratégies de différenciation en place

³⁶ Il s'agit d'éviter que les exploitations en AB aient besoin de recourir à l'agrandissement pour sécuriser leurs systèmes, comme on peut le constater actuellement dans certains cas d'élevage herbivores.

³⁷ J-M Meynard *et al* : la diversification des cultures : comment la promouvoir ? Notes et études socio-économiques, n° 39, avril 2015, pp 7-25.

³⁸ La plupart des prix agricoles sont "anormalement" bas et cet état de choses pourrait être supprimé sans conséquences notables (augmentation inférieure à 1% si toutes choses égales) sur le montant des dépenses d'alimentation des ménages et des collectivités. Il "suffirait" pour cela de deux changements : a) mettre en place des moyens de stabilisation des prix à la production pour éviter, en cas de crise, des prix inférieurs aux coûts de production ; b) que ces prix moins instables, ne soient plus utilisés comme base de décollage de la concurrence effrénée et de marges abusives, entre les agents économiques en aval de l'agriculture.

pourraient peut-être se multiplier et se renforcer. Mais dans le contexte très concurrentiel, y compris avec de la concurrence faussée³⁹, au sein de l'Europe et le poids de l'aval, la marge est étroite ; les produits sous label rouge avec de bonnes garanties sanitaires et gustatives peuvent être compétitifs.

La part de la production couverte par ces trois voies ne sera pas totale en phase de transition. Il faut donc que les producteurs engagés dans ces voies soient assurés d'un revenu correct malgré la concurrence éventuelle des systèmes restés conventionnels et des circuits dominants. Ce revenu va dépendre de l'évolution de leurs techniques et de leur système et de l'existence de débouchés suffisamment stabilisés en volume et en prix. Ces conditions requièrent elles-mêmes une politique d'appui à ces évolutions (voir 3.2.).

3.2 Les questions relevant de l'économie politique pour une agriculture à fort niveau d'emploi

Un fort niveau d'emploi est conditionné par et conditionne le passage d'une agriculture productiviste à une agriculture écologique.

3.21 Prendre en compte tous les avantages de ce type d'agriculture

Un niveau très supérieur d'emploi est lié à un type d'agriculture qui présente trois niveaux d'avantages provenant de la réduction massive des externalités négatives, de la hausse des externalités positives et de la production d'un supplément de valeur ajoutée :

- les avantages économiques, monétaires ou non, proviennent, à valeur ajoutée identique, de la réduction des dépenses publiques, liées à la baisse du chômage, des coûts de santé, de dépollution ; on peut y inclure la plus grande autonomie du secteur vis-à-vis de l'industrie et du commerce international par réduction des importations ;
- les avantages écologiques sont plus connus : réduction des émissions de GES, protection de la biodiversité, des sols et de l'eau, meilleure qualité des paysages ;
- les avantages territoriaux et sociaux sont plus diffus : l'agriculture écologique dégage localement davantage de valeur ajoutée et d'emplois dans les activités agricoles et non agricoles. Les activités de transformation, de vente directe contribuent dans le cadre de réseaux de proximité à accroître l'emploi agricole, le lien social, ... Il peut en résulter une amélioration de la vie locale. De meilleures conditions de travail en agriculture sont aussi à attendre d'une agriculture écologique (moins de risques professionnels, moins de stress ...).

Ces avantages directs et indirects, monétaires ou non, débordent largement le cadre d'une approche en termes de biens publics et même de multifonctionnalité. On peut les regrouper sous l'appellation d'"avantages collectifs" (sous entendu par rapport au modèle actuel ou prévisible). Sur ces points aussi, les travaux de Nadège Garambois⁴⁰ et Sophie Devienne, fournissent une bonne information. Comme pour la question de la productivité économique, Il faudrait les conduire sur d'autres systèmes de production.

3.22 : Quelle politique agricole favorable aux avantages collectifs

Cette politique agricole doit permettre, en plus d'une production alimentaire satisfaisante, la préservation des biens publics naturels (c'est-à-dire non produits : air, climat, eau, sols, paysages, biodiversité) et la production de services environnementaux (dépollution, stockage de carbone ...) et sociaux (qualité de l'alimentation, de la vie des territoires, ...), donc assurer l'ensemble des "avantages collectifs" fournis par une agriculture écologique favorable à l'emploi.

Cette politique maximant les avantages collectifs comporte trois axes permettant de gérer au mieux le passage entre une "économie actuelle fondée sur la maximisation des échanges de produits à leur "coût" à une économie maximant l'efficacité économique (VA/PB pour un niveau de production

³⁹ Source : rapport de l'IGAS et du CGAAER, Réalité des écarts de compétitivité ...liés au coût du travail, août 2015

⁴⁰ Garambois N., Devienne S. 2010 *op. cit.*

donné⁴¹) et l'emploi tout en favorisant les services assurés par cette agriculture et la protection des biens publics (renforcement de la "jointure"⁴²). Ce passage difficile implique un accord de la société et tout particulièrement d'une majorité de producteurs agricoles et des consommateurs ainsi qu'une moindre opposition d'une autre partie des producteurs et des entreprises d'amont et d'aval. Ces trois axes doivent assurer un bilan positif aux plans économique (dont coût budgétaire, coût de l'alimentation ...), écologique et social.

- **axe 1** : cette économie fondée sur les échanges de produits à leur coût standard⁴³ de production doit permettre de nombreux emplois aux revenus et aux conditions de travail correctes selon deux voies complémentaires : le niveau des prix stabilisés (des produits bruts et transformés) et le faible coût de production des systèmes économes et autonomes, fournisseurs de nombreux avantages collectifs ;

- **axe 2** : sauf cas particuliers (produits ou circuits exceptionnels), en l'absence de liens automatiques et systématiques entre rémunération par le marché et techniques vertueuses, il est indispensable que ces techniques soient favorisées par des règles plus ou moins contraignantes. De même l'évolution structurelle des systèmes doit être maîtrisée par un strict contrôle des agrandissements et par une répartition équitable du foncier et des aides ...

- **axe 3** : dans les cas de demande de services ne découlant pas du fonctionnement habituel des systèmes de production, une incitation forfaitaire ou une compensation du surcoût doit être fournie en termes monétaires (en améliorant notamment les mesures en faveur des zones de montagne et défavorisées).

L'axe 1 implique d'inverser la forte dépendance des systèmes de production vis-à-vis des entreprises d'amont et d'aval pour établir des relations coopératives entre producteurs et premiers vendeurs et acheteurs, en matière de prix, de conseils en façons de produire, d'organisations commerciales. Il implique aussi que, tout au long des filières, soit assurée une juste répartition de la valeur ajoutée à un moment donné et, dans la durée, des surplus liés aux gains de productivité.

Par rapport à la PAC actuelle⁴⁴, l'axe 1 correspond (voir aussi l'encadré n° 5) à un premier pilier avec très peu d'aides directes sauf compensatrices pour des produits dont les prix sont structurellement inférieurs aux coûts de production et pour des zones où ces coûts sont supérieurs aux prix. On pourrait par exemple affecter l'équivalent du tiers (environ 100 €/ha) du montant moyen actuel des aides directes aux exploitations dans ces conditions. Le passage aux conditions de l'axe 2 pourrait être facilité par une aide contractuelle, par exemple sur cinq ans d'un montant moyen de 200 €/ha (les 2/3 du montant moyen actuel), avec en complément le maintien de certaines actuelles du second pilier (aides à l'installation ...).

Globalement, sans considérer l'agriculture comme un "service public", la société doit mieux prendre en compte deux éléments clefs : d'une part, l'ensemble des possibilités de contribution de l'agriculture à l'alimentation, au fonctionnement de l'économie, à l'environnement, d'autre part, les conditions nécessaires à une agriculture satisfaisante à ses yeux. Cette nouvelle relation agriculture/société, à traduire dans de nouvelles politiques, agricole et alimentaire, relève d'un nouveau contrat social.

⁴¹ Ce ratio n'a de valeur comparative entre deux façons de produire que pour une quantité et un produit donnés, en termes physiques ou monétaires, par exemple pour 100 000 l de lait.

⁴² C'est-à-dire adopter des façons de produire permettant un niveau élevé d'externalités positives ou d'avantages collectifs.

⁴³ Coût socialement admis comme permettant d'atteindre dans les systèmes de référence jugés satisfaisants pour les autres critères, le niveau de revenu conforme aux exigences du métier d'agriculteur et aux revenus des autres métiers aux exigences voisines ; ce revenu peut être différent de la parité entre les revenus moyen agricoles et autres.

⁴⁴ Ces propositions sont notamment portées par la Confédération Paysanne (source : échange récent).